# Projet Éducatif Territorial

## Ville de Nice
## 2024-2027

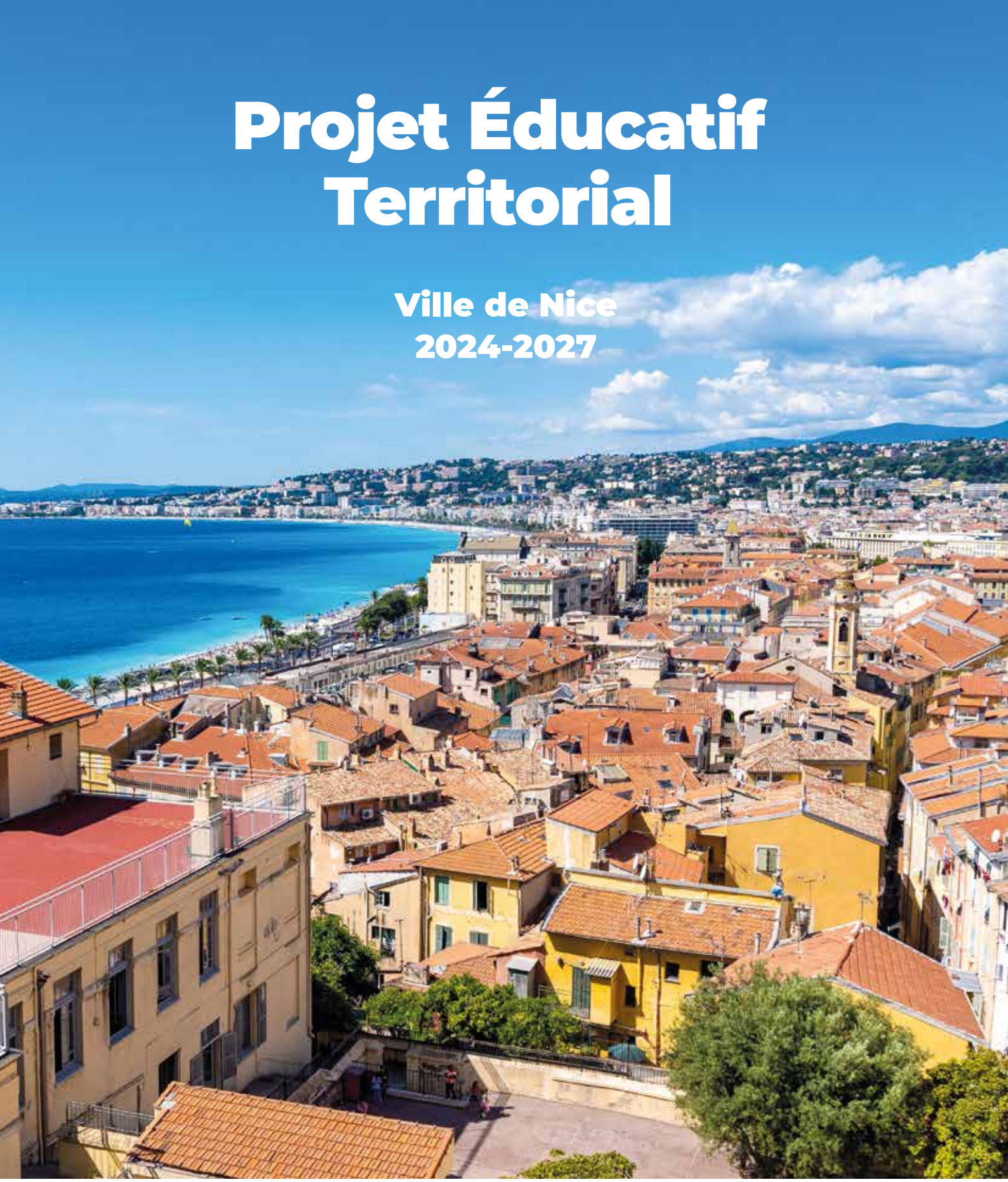

VILLE DE NICE

ACADÉMIE DE NICE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
des Alpes-Maritimes

# Collectivité territoriale porteuse du projet :

VILLE DE NICE

**Christian ESTROSI**

Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Jean-Luc GAGLIOLO**

Adjoint au Maire délégué à l'Education, à la Culture,
à l'école, au Livre, à la lutte contre l'illettrisme, à l'identité niçoise et aux loisirs pour tous

**Laurence NAVALESI**

Conseillère municipale subdéléguée aux relations transfrontalières,
à l'enseignement privé et aux Cultes

**Pierre FIORI**

Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux,
subdélégué aux Travaux dans les écoles, à la Citoyenneté à l'école et aux AnimaNice

**Marie-Claire LELLOUCHE**

Conseillère municipale déléguée à l'accueil des nouveaux Niçois,
subdéléguée à la Restauration scolaire et aux loisirs extrascolaires

**Direction Générale Adjointe Famille, Education, Sports et Loisirs**
**Serge MASSIERA**

**Direction Education**
**Sébastien CARLETTO,** directeur
**Isabelle CHAMEROY,** directrice adjointe

**Direction de l'Enfance et de la Jeunesse**
**Frédéric CHENU,** directeur

**Direction de la restauration scolaire et collective**
**Bruno Gilet,** directeur

# Sommaire

Editorial ..... 6

Introduction ..... 7

Présentation du territoire et des acteurs ..... 8

Axe 1 : Proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs et à l'épanouissement des enfants ..... 18

OBJECTIF N°1 : Soutenir le travail pédagogique des classes ..... 18

OBJECTIF N°2 : Améliorer le cadre de vie et favoriser la transition écologique ..... 20

OBJECTIF N°3 : Faire des écoles des havres de paix ..... 26

OBJECTIF N°4 : Favoriser le lien entre les familles et les personnels qui entourent les enfants ..... 28

Axe 2 : Favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par l'organisation de services correspondant à leurs besoins ..... 30

OBJECTIF N°1 : Proposer des accueils périscolaires qualitatifs et attractifs ..... 30

OBJECTIF N°2 : Offrir un service de restauration de qualité ..... 32

OBJECTIF N°3 : Accompagner les familles ..... 36

OBJECTIF N°4 : Faire de la prévention en matière de santé ..... 43

Axe 3 : Ouvrir aux enfants de nouveaux horizons pour leur permettre de développer leurs potentialités dans un esprit d'égalité des chances ..... 46

OBJECTIF N°1 : Proposer un parcours artistique et culturel accessible à chaque petit niçois ..... 46

OBJECTIF N°2 : Transmettre et promouvoir l'identité niçoise ..... 55

OBJECTIF N°3 : Encourager et faciliter la pratique sportive ..... 56

OBJECTIF N°4 : Mettre en œuvre une politique publique d'animation socioculturelle au sein d'infrastructures municipales réparties sur tout le territoire niçois ..... 62

OBJECTIF N°5 : Proposer des dispositifs ciblés dans les quartiers prioritaires ..... 65

Axe 4 : Participer à la formation de citoyens libres et éclairés ainsi qu'à la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ..... 72

OBJECTIF N°1 : Définir des plans d'actions de lutte contre le harcèlement et de défense de la laïcité .... 72

OBJECTIF N°2 : Sensibiliser les jeunes niçois au devoir de Mémoire ..... 76

OBJECTIF N°3 : Promouvoir une culture de l'égalité entre les êtres humains ..... 78

OBJECTIF N°4 : Proposer aux enseignants un catalogue d'actions citoyennes ..... 80

Axe 5 : Rendre la ville toujours plus inclusive par un accueil adapté des enfants en situation de handicap ..... 84

OBJECTIF N°1 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école ..... 84

OBJECTIF N°2 : Proposer une politique d'inclusion dès la petite enfance, dans les structures municipales ..... 87

OBJECTIF N°3 : Hors temps scolaire, faciliter l'inclusion dans les accueils de loisirs, ainsi que l'accès au sport et à la Culture ..... 88

OBJECTIF N°4 : Adapter la communication, les bâtiments et les espaces et services publics pour les rendre plus accessibles ..... 90

Axe 6 : Assurer une meilleure cohérence des différents temps de l'enfant : Accueils de loisirs périscolaires, Plan mercredi et vacances scolaires ..... 92

OBJECTIF N°1 : Transformer les temps périscolaires en accueils de loisirs ..... 92

OBJECTIF N°2 : Proposer des accueils de loisirs municipaux et associatifs dans le cadre du plan Mercredi et pendant les vacances ..... 95

OBJECTIF N°3 : Proposer une offre diversifiée attractive et en adéquation avec la demande ..... 97

OBJECTIF N°4 : Proposer des dispositifs spécifiques en lien avec la géographie et le patrimoine azuréens ..... 99

OBJECTIF N°5 : Poursuivre l'engagement de la Ville dans une démarche qualité ..... 102

Durée, évaluation et évolution du Projet Éducatif Territorial ..... 104

Synthèse ..... 108

# Édito du Maire

Offrir à chaque enfant de Nice un cadre propice à son épanouissement et à sa réussite : voilà l'engagement que j'ai pris devant les Niçoises et les Niçois.

Pour garantir à tous les enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, nous élaborons avec tous les partenaires concernés un projet éducatif territorial qui prenne en compte dans la durée tous les aspects de notre mission éducative.

Ce projet s'articule autour de six grands axes et 26 objectifs spécifiques, que vous trouverez dans les pages qui suivent.

Vous y lirez par exemple nos exigences pour que les écoles restent accueillantes, même en période d'importantes chaleurs. Plutôt que de climatiser, nous installons des ventilateurs au plafond de nos classes et nous végétalisons les cours d'écoles, pour les rendre plus perméables, plus vertes, plus agréables pour nos enfants.

La sécurité est aussi un impératif. Toutes les écoles qui le demandent à l'unanimité de leur conseil peuvent ainsi compter sur la présence permanente d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique en uniforme. À la rentrée 2024, un tiers des écoles niçoises sont dans ce cas.

Ce projet éducatif, c'est également l'occasion de rappeler nos engagements : un ATSEM par classe, offrir une alimentation saine et des accueils de loisirs accessibles à tous, ou encore promouvoir le sport, la culture, notre identité niçoise, sans oublier la défense de la République, de la laïcité, de l'égalité, ou du devoir de mémoire...

Nous expérimentons aussi, comme avec les uniformes qui font leur retour à l'occasion de la rentrée 2024 dans cinq écoles volontaires, ou la transformation des temps périscolaires en accueils de loisirs, pour faire de la pause méridienne et de l'accueil du soir, des moments forts d'animation et de découverte, apaisés et constructifs, dans nos écoles élémentaires.

L'éducation est la clé de l'avenir et de la vie en société. C'est pourquoi la Ville de Nice s'investit autant sur le sujet et que nous cherchons à renforcer en permanence les liens entre l'école et la famille, en simplifiant les démarches administratives et en offrant un accompagnement personnalisé.

L'éducation est par définition collective. Elle relève des parents en priorité, mais aussi de toute une partie de la collectivité. Ce projet éducatif en est la preuve. Je tiens ainsi à remercier chaleureusement nos partenaires de l'Éducation Nationale, du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, pour leur engagement à nos côtés.

Ensemble, nous construisons une ville où chaque enfant peut grandir, apprendre et s'épanouir pleinement. Ensemble, continuons à œuvrer pour l'avenir de nos enfants et de notre belle ville de Nice.

**Christian Estrosi**

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Introduction

Crédit : Ville de Nice

Dans son rapport sur l'instruction publique présenté à l'Assemblée législative en 1792, Condorcet mettait en place les grands principes de l'instruction publique : *« Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs Assurer à chacun la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a le droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature ; et par-là, établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Tel doit être le premier but d'une instruction nationale et, sous ce point de vue elle est, pour la puissance publique, un devoir de justice. »*

Ainsi, l'article L111-1 du Code de l'Education, en affirmant que « l'éducation est la première priorité nationale », ne fait qu'affirmer ces principes.

Le droit à l'éducation pour tous est à la base de toute action, et l'action volontariste de la Ville de Nice en matière éducative s'inscrit en pleine cohérence avec cette priorité et cette ambition, celle d'un service public qui contribue à la fois à la transmission des connaissances, à l'égalité des chances et à la formation de citoyens responsables et éclairés, porteurs des valeurs de la République.

C'est empreint de ces notions que se construit le Projet Educatif Territorial de la ville de Nice, cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative.

Élaboré pour la période de septembre 2024 à juin 2027, ce PEDT reprend et réaffirme les principes et objectifs qui l'ont guidé lors des deux précédents PEDT (en 2017 et 2021), dans une démarche concertée avec l'Education nationale, l'ensemble des services de l'Etat – Direction des Services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Alpes-Maritimes, la Caisse d'Allocations familiales des Alpes-Maritimes, et les associations qui s'investissent dans le champ éducatif.

**Ce projet éducatif réaffirme ainsi les orientations portées par la Ville de Nice et ses partenaires autour de six axes structurants, développés dans le présent document :**

1. Proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs et à l'épanouissement des enfants
2. Favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par l'organisation de services correspondant à leurs besoins
3. Ouvrir aux enfants de nouveaux horizons pour leur permettre de développer leurs potentialités dans un esprit d'égalité des chances
4. Participer à la formation de citoyens libres et éclairés ainsi qu'à la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité
5. Rendre la Ville toujours plus inclusive par un accueil adapté des enfants en situation de handicap
6. Assurer une meilleure cohérence des différents temps de l'enfant

Ces axes se déclinent en différents objectifs qui doivent permettre, dans leur accomplissement et leur gouvernance, à faire émerger une vision éducative pour le territoire.

Ce document collaboratif a enfin comme finalité de favoriser le dialogue et la coopération entre les différentes parties prenantes durant une période de trois ans, et précise les modalités de sa gouvernance partenariale, ainsi que son articulation avec les différents dispositifs existants.

# Présentation du territoire et des acteurs

**Nice, 343 477 habitants (source INSEE exploitation principale 2020), est la cinquième ville de France.**
**Elle est la ville-centre de la Métropole Nice Côte d'Azur, première Métropole créée le 1er janvier 2012, qui regroupe aujourd'hui 560 351 habitants dont les deux tiers sont niçois.**
**Elle représente 50,8 % de la population du département des Alpes-Maritimes.**

La ville de Nice s'étend sur une superficie de 7 192 hectares, Les deux tiers de son territoire sont couverts par les collines, et le tiers restant est constitué par la plaine ainsi que 13 km de linéaire côtier. Près de 8 % du territoire communal est protégé au titre des sites naturels et urbains inscrits et classés. Près d'un tiers du territoire communal est couvert par le rayon de protection des monuments historiques. La ville de Nice dispose d'une densité moyenne de 4 759 habitants au km². Elle comptait, en 2020, 168 935 ménages dont la taille moyenne est de 1,98 personnes par ménage à l'image de l'évolution nationale. Une personne sur deux vit seule. Après avoir connu une croissance exponentielle entre 1954 et 1975, la population de Nice s'est stabilisée tandis que celle du département des Alpes-Maritimes continue de croître. Depuis les années 1970, l'urbanisation s'est étendue à l'ouest de Nice et de manière plus prononcée à l'extrême sud-ouest du département des Alpes-Maritimes.

Crédit : Ville de Nice

# POPULATION MUNICIPALE NIÇOISE – DE 2012 À 2020

| ANNÉES | POPULATION |
|---|---|
| 2012 | 343 629 |
| 2013 | 342 295 |
| 2014 | 343 895 |
| 2015 | 342 522 |
| 2016 | 342 637 |
| 2017 | 340 017 |
| 2018 | 341 032 |
| 2019 | 342 669 |

Source INSEE RP

## UN SOLDE NATUREL EN BAISSE IMPORTANTE DEPUIS 2020

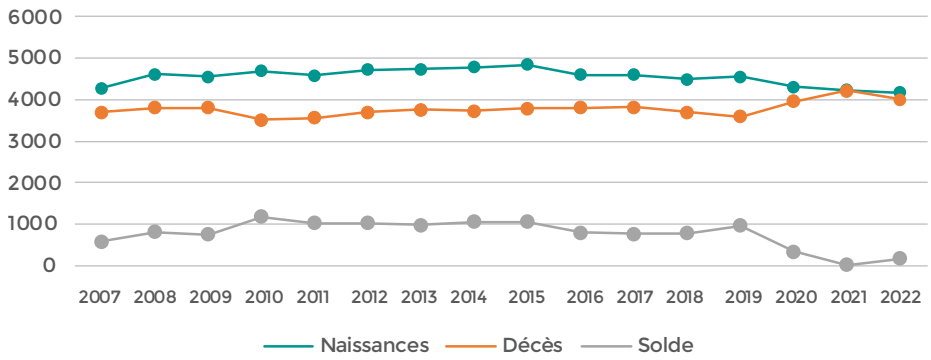


Source INSEE Etat civil

## UNE POPULATION JEUNE RELATIVEMENT STABLE

Population par grandes tranches d'âges en 2020 (habitants)

| | NICE | % | FRANCE | % |
|---|---|---|---|---|
| 0 À 14 ANS | 53 404 | 16% | 11 933 861 | 18% |
| 15 À 29 ANS | 62 691 | 18% | 11 745 090 | 17% |
| 30 À 44 ANS | 62 206 | 18% | 12 481 332 | 19% |
| 45 À 59 ANS | 63 279 | 18% | 13 319 871 | 20% |
| 60 À 74 ANS | 59 414 | 17% | 11 325 581 | 17% |
| 75 ANS OU PLUS | 42 483 | 12% | 6 356 418 | 9% |
| TOTAL | 343 477 | 100% | 67 162 154 | 100% |

Source INSEE RP 2020

En 2020, en France, la proportion des 0-14 ans représentait

**17,8%** de la population contre **15,5 % à Nice**

### L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGES (EN%)

| | 2009 | 2014 | 2020 |
|---|---|---|---|
| 0 À 14 ANS | 16% | 15% | 16% |
| 15 À 29 ANS | 19% | 19% | 18% |
| 30 À 44 ANS | 19% | 18% | 18% |
| 45 À 59 ANS | 19% | 19% | 18% |
| 60 À 74 ANS | 16% | 16% | 17% |
| 75 ANS OU + | 13% | 12% | 12% |

Source INSEE RP 2009,2014,2020 Géographie au 01/01/2023

Depuis 2009, la part des plus jeunes dans la population communale reste stable, tandis que celles des **15-29 ans et des 30-44 ans** subissent un retrait marginal.

## RÉPARTITION DES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE

En 2020, le nombre d'enfants de la tranche d'âge 3-5 ans, correspondant à la scolarisation maternelle, est de 10 809, soit environ 3 % de la population totale de Nice.
Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge est très représenté sur l'axe « Ariane – Saint Roch » et sur la partie Ouest de la ville, au niveau de Saint-Isidore Lingostière, Saint-Antoine, Sainte-Marguerite, Caucade, Arenas et Saint-Augustin.

### LES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 5 ANS

Le taux de scolarisation des enfants en âge d'entrer en maternelle de cette tranche d'âge s'établit à **72,9%** contre **73,8** % au niveau national.

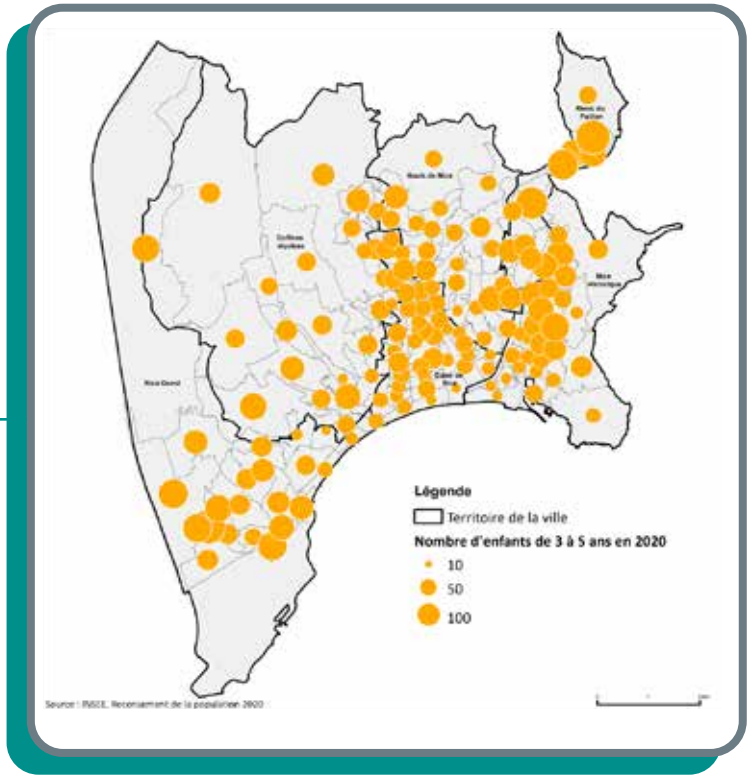

## LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 10 ANS

La tranche des 6-10 ans, correspondant globalement à la population scolaire des écoles élémentaires, s'établit quant à elle à 17 906 personnes, soit près de 5 % de la population communale.

Cette population est principalement concentrée sur l'axe « Ariane – Saint Roch » et, de manière plus localisée, au niveau du Ray (Las Planas La Vallière), Saint-Augustin (Les Moulins, La Digue des Français).

La quasi-totalité des jeunes niçois de cette tranche d'âge est scolarisée, soit 97,4% d'entre eux, soit un niveau comparable au taux de scolarisation national, qui s'établit à 97,2%

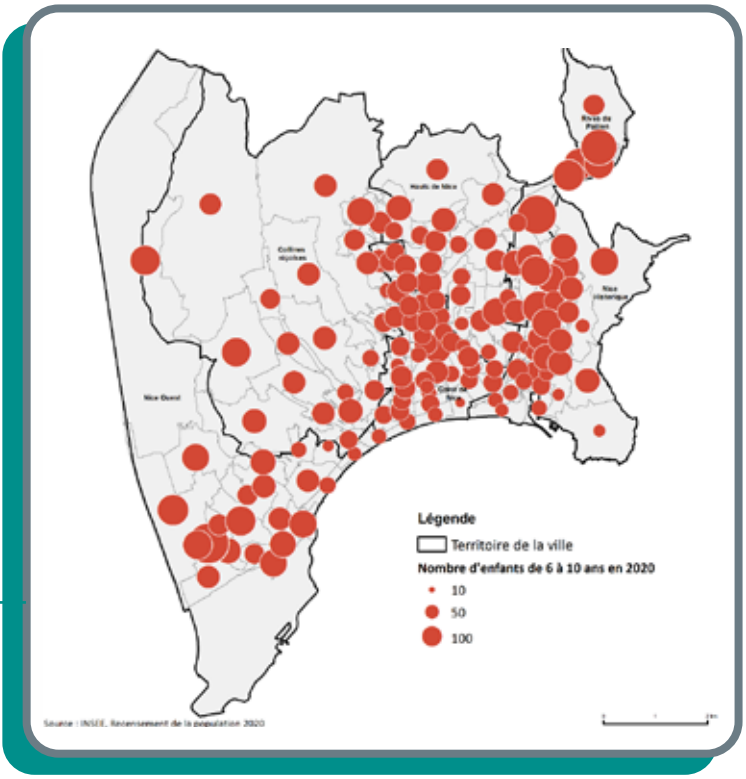


## TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 6 À 10 ANS

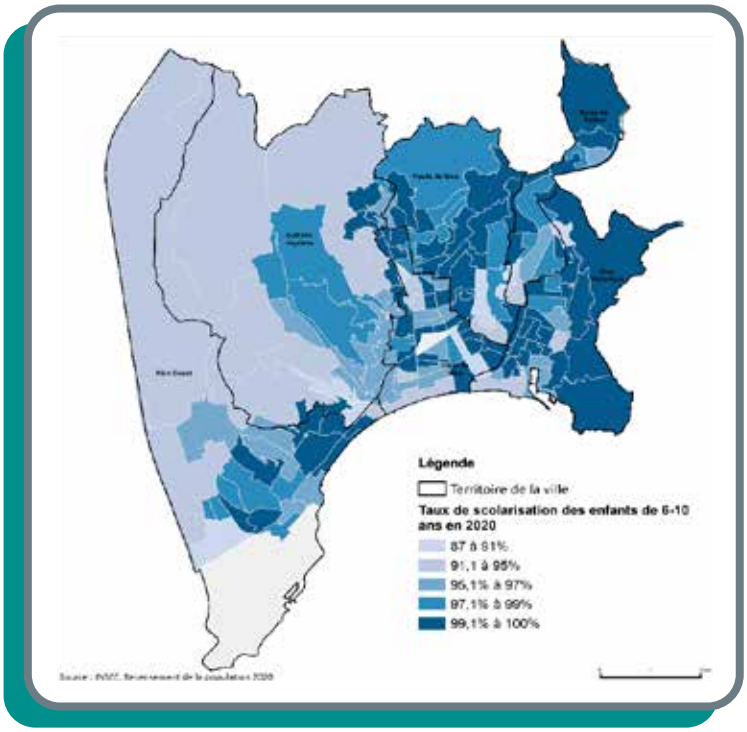

## SCOLARISATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE

| | ENSEMBLE | POPULATION SCOLARISÉE | % POP SCOLARISÉE | HOMMES | HOMMES SCOLARISÉS | FEMMES | FEMMES SCOLARISÉES | % HOMMES SCOLARISÉS | % FEMMES SCOLARISÉES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2-5 ANS | 14 481 | 10 555 | 73% | 7 340 | 5 417 | 7 142 | 5 138 | 74% | 72% |
| 6-10 ANS | 17 895 | 17 421 | 97% | 9 366 | 9 099 | 8 529 | 8 323 | 97% | 98% |
| 11-14 ANS | 14 080 | 13 777 | 98% | 7 295 | 7 143 | 6 784 | 6 634 | 98% | 98% |
| 15-17 ANS | 10 920 | 10 400 | 95% | 5 688 | 5 370 | 5 231 | 5 029 | 94% | 96% |
| 18-24 ANS | 31 868 | 20 215 | 63% | 15 373 | 9 056 | 16 495 | 11 159 | 59% | 68% |
| 25-29 ANS | 19 903 | 2 877 | 14% | 9 550 | 1 384 | 10 353 | 1 494 | 14% | 14% |
| 30 ANS OU + | 227 382 | 3 523 | 2% | 102 559 | 1 487 | 124 823 | 2 036 | 1% | 2% |

Source INSEE RP, 2020 Géographie au 01/01/2023

## COMPOSITION COMPARÉE DES FAMILLES

| | NICE | | FRANCE | |
|---|---|---|---|---|
| | EFFECTIF | % | EFFECTIF | % |
| FAMILLES EN 2020 | 89 020 | 100% | 18 518 512 | 100% |
| FAM COUPLE AVEC ENFANT(S) EN 2020 | 32 823 | 37% | 7 519 736 | 41% |
| FAM MONOPARENTALES EN 2020 | 19 121 | 21% | 3 100 686 | 17% |
| FAM MONO HOMMES AVEC ENFANT(S) EN 2020 | 3 067 | 3% | 579 661 | 3% |
| FAM MONO FEMMES AVEC ENFANT(S) EN 2020 | 16 054 | 18% | 2 521 025 | 14% |
| FAM COUPLE SANS ENFANT EN 2020 | 37 076 | 42% | 7 898 090 | 43% |

Source INSEE RP, 2020 Géographie au 01/01/2023

## FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales se situent principalement sur la partie Est de la Ville, au niveau des grands quartiers Roquebillière/Le Port, et de manière plus sporadique, sur le grand quartier de Saint Maurice et les quartiers de Las Planas, La Vallière, Les Sagnes, les Moulins, Saint Pierre de Féric et Caucade.

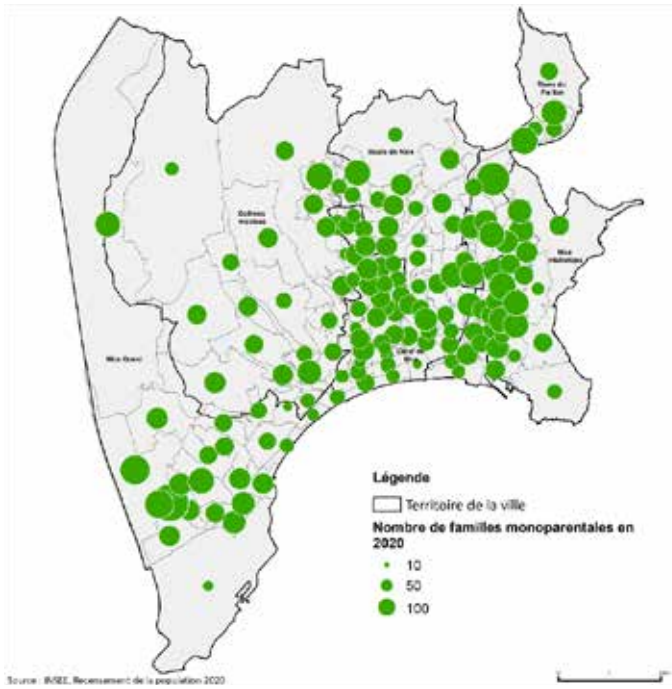


## MÉNAGES IMPOSÉS

S'agissant des revenus des ménages, de fortes disparités s'observent à l'échelle communale, révélant des besoins sociaux contrastés selon les territoires et des enjeux éducatifs également diversifiés selon les territoires.

À Nice, 49% des 176 118 ménages fiscaux sont imposés (2020).

Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne nationale 51,1%, régionale 50,5% et départementale 53,7%.

Les grands quartiers de l'Ariane, Roquebillière, Saint-Augustin et Saint-Isidore Lingostière possèdent le taux le plus faible de ménages imposés.

Les ménages disposant des salaires les plus faibles sont majoritairement localisés sur les grands quartiers Saint Isidore Lingostière, Saint Augustin, Les Baumettes, Rue de France, Gambetta Médecin, Vinaigrier, Roquebillière, Pasteur, Saint Roch et l'Ariane.

| COMMUNES | PART MÉNAGES IMPOSÉS |
|---|---|
| TOULOUSE | 52% |
| NICE | 49% |
| NANTES | 55% |
| MONTPELLIER | 45% |
| STRASBOURG | 47% |
| BORDEAUX | 55% |
| LILLE | 48% |
| PARIS | 69% |
| RENNES | 52% |
| LYON | 60% |
| MARSEILLE | 46% |

Source INSEE FILOSOFI 2020

# LA POPULATION SCOLAIRE

A la rentrée de septembre 2024, les effectifs scolaires publics de 3 à 11 ans étaient relativement stables avec 29 504 élèves, dont

**10 780 élèves**
pour les maternelles et

**18 724 élèves**
pour les élémentaires

**LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES NIÇOISES SONT ACCUEILLIS DANS 149 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1ER DEGRÉ :**

| GROUPES SCOLAIRES | NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS |
|---|---|
| MATERNELLES (ENSEIGNEMENT PUBLIC) | 62 |
| ELÉMENTAIRES (ENSEIGNEMENT PUBLIC) | 67 |
| PRIMAIRES (ENSEIGNEMENT PUBLIC) | 19 |
| ECOLE SPÉCIALISÉE DÉFICIENTS VISUELS | 1 |
| TOTAL | 149 |

Au titre du Plan mercredi et des loisirs extrascolaires, **4 400 enfants** supplémentaires sont inscrits dans l'une des **16 écoles privées** sous contrat d'association avec la Ville de Nice.

Au total, ce sont les enfants de **165 écoles différentes** qui sont **concernés par le PEDT.**

## EVOLUTION CROISSANTE DE LA POPULATION SCOLAIRE AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

| ANNÉES SCOLAIRES | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| MATERNELLE (PUBLIQUE) | 11 338 | 11 068 | 11 061 | 10 814 | 10 780 |
| ELÉMENTAIRE (PUBLIQUES) | 18 459 | 18 530 | 18 711 | 18 666 | 18 724 |
| MATERNELLE (PRIVÉ SOUS CONTRAT) | 1 507 | 1 553 | 1 521 | 1 541 | 1 518 |
| ELÉMENTAIRE (PRIVÉ SOUS CONTRAT) | 2 826 | 3 033 | 2 825 | 2 838 | 2 866 |
| TOTAL | **34 130** | **34 184** | **34 118** | **33 859** | **33 888** |

Ces chiffres montrent la grande stabilité de la population scolaire depuis 6 ans.

Crédit : Freepik

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLASSES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

| ANNÉES SCOLAIRES | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| MATERNELLE | 455 | 466* | 470 | 473 | 472 |
| ELÉMENTAIRE | 805 | 808 | 815 | 819 | 826 |
| ULIS | 37 | 37 | 37 | 38 | 38 |
| TOTAL | **1 297** | **845** | **1 322** | **1 330** | **1 336** |

*année du dédoublement des grandes sections

Crédit : Freepik

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLASSES DANS LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

| ANNÉES SCOLAIRES | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | DIFFÉRENTIEL 2020-2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MATERNELLE | 56 | 56 | 58 | 58 | 56 | 0 classe |
| ELÉMENTAIRE | 108 | 108 | 108 | 107 | 104 | -4 classes |
| TOTAL | **164** | **164** | **166** | **165** | **160** | **-4 classes** |

Crédit : Freepik

# Axe 1

# Proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs et à l'épanouissement des enfants

**IL S'AGIT :**

D'offrir les meilleures conditions de vie et de travail propices à la réussite scolaire de nos élèves, tant en matière de cadre de vie, de sécurité que d'outils de modernisation.

## OBJECTIF N°1 :

## SOUTENIR LE TRAVAIL PÉDAGOGIQUE DES CLASSES

La Ville met à la disposition des enseignants des moyens et outils pour mieux fonctionner en temps scolaire.

### 1 ATSEM PAR CLASSE DE MATERNELLE

Cet engagement fort de la Collectivité marque l'importance accordée à l'accompagnement pédagogique des enfants.

**LA VILLE EMPLOIE PLUS DE**

**540 ATSEM**

**POUR**

**472 classes de maternelle**

### LES CRÉDITS PÉDAGOGIQUES

**Qu'est-ce que c'est ?** Ce sont les **crédits de fonctionnement mis à disposition des enseignants par la Ville pour financer des fournitures scolaires** (papeterie, cahiers d'exercices, fichiers...) diminuant d'autant ce que les familles ont à fournir, **mais aussi les livres scolaires, le matériel pédagogique ou sportif**.

**Coût global moyen de 42,36 € par élève**

soit **1 200 000 €** consacrés/an

### LE TRANSPORT DES CLASSES

La Ville de Nice favorise les sorties scolaires ;

**COMMENT ?**

- Par la mise à disposition de **bus avec chauffeurs** pour les 149 écoles publiques niçoises, ainsi que la gestion de leur réservation auprès de la société de transport et le paiement du fournisseur (dans la limite du budget alloué)
- Par la dotation de **tickets de bus ou de Tramway** Ligne d'Azur

**L'EXEMPLE DES SORTIES CULTURELLES :**

- Avec le renforcement du dispositif **100% Culture** à l'école et l'accès à l'ensemble des offres du catalogue **Grandir en Culture** pour tous les établissements scolaires,

Plus de **210 000 tickets** sont distribués chaque année.

**810 000 €/an**
consacrés à la prise en charge des transports

## LA MODERNISATION DES OUTILS DE TRAVAIL

Depuis 2021, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'équipement numérique des écoles, la Ville de Nice déploie des **vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et des tableaux connectés dans les classes élémentaires.**

**386 classes équipées**
depuis 2021

**Près de 350 000 €**
consacrés par an

### QUELS SONT LES INTÉRÊTS PÉDAGOGIQUES RECHERCHÉS ?

- Développer l'**interactivité** entre le professeur et les élèves
- Faciliter le **travail collectif**
- Proposer un **enseignement plus ludique et stimulant** favorisant la curiosité et l'intérêt des élèves, et ainsi captant mieux leur attention et leur concentration
- Familiariser les élèves avec les **TICE** (**T**echnologies de l'**I**nformation et de la **C**ommunication pour l'**E**nseignement)

Crédit : Ville de Nice

## FOCUS : LE SOUTIEN DE LA CAISSE DES ÉCOLES :

### *QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ÉCOLES ?*

*Un établissement public autonome ayant une personnalité distincte de celle de la commune, administré par un comité, dont le Président est le Maire ou l'Adjoint à l'Education disposant d'un budget propre. Initialement, elle a pour objet de faciliter la fréquentation des classes par des aides aux élèves nécessiteux (livres, vêtements, chaussures, aliments chauds) et d'attribuer des récompenses aux élèves les plus appliqués. Avec le temps, le champ d'action des caisses des écoles s'est élargi à de nombreux secteurs : culturel, sportif, scientifique, social, handicap, etc. Chaque comité décide de ce qui sera pris en charge par la Caisse des Ecoles.*

**QUE FINANCE-T-ELLE ?** De manière non exhaustive :

**ACHAT D'OUVRAGES POUR LES BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES (BCD).** En 2023, 12 écoles ont bénéficié de subventions, pour un montant de 5 900 €.

**RÉNOVATION DE BCD :** La Caisse des Ecoles finance de petits travaux, notamment de peinture ou l'achat de mobilier pour embellir les lieux de lecture. En 2023, 3 écoles en ont bénéficié, pour un montant de 8 900 €.

**DISTRIBUTION DE DICTIONNAIRES AUX ÉLÈVES DE CE2 DES ÉCOLES SITUÉES EN REP +.** En 2023, 2 écoles en ont été destinataires pour un montant de 3 200 €.

**SALLES MARCHANDES.** En 2023, 2 écoles ont bénéficié d'une subvention, pour un montant de 2 500 €

**ÉQUIPEMENT EN ARTICLES DE SPORT.** En 2023, 3 écoles en ont été bénéficiaires pour un montant de 3 500 €.

## OBJECTIF N°2 :

# AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET FAVORISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Ces travaux visent à proposer :

- **L'accueil le plus fonctionnel, sécurisé, apaisé, et le confort** des enfants et de l'équipe éducative
- Les **conditions de mise en pratique des politiques nationales** favorisant les apprentissages des élèves telles que les dédoublements

**Depuis 2008, plus de 100 M€** ont été investis dans les écoles pour l'entretien quotidien, la mise aux normes, la sécurité, sans compter les restructurations plus importantes, d'extension ou de créations d'écoles.

### L'ENTRETIEN DU PARC SCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence d'entretien et de mise aux normes des bâtiments scolaires, la ville de Nice réalise l'entretien des 149 écoles publiques.

**DES LOCAUX EXPLOITÉS À 100% :** Les locaux scolaires sont mobilisés dans le cadre des enseignements sur le temps scolaire, mais aussi sur les temps péri et extrascolaires pour :

- Les garderies/études et temps de cantine
- Les accueils de loisirs municipaux et associatifs les mercredis, petites ou grandes vacances.
- Les dispositifs mis en œuvre par l'Education Nationale pendant les vacances

**Cette rentabilisation des espaces rend parfois complexe la programmation des travaux à réaliser sur les écoles** sachant qu'une grande partie d'entre eux ne peuvent pas être réalisés sur le temps scolaire, à charge pour la Collectivité de trouver des solutions de cohabitation les mercredis ou pendant les petites et grandes vacances, voire de substitution le cas échéant.

**La ville de Nice fait de l'entretien des locaux scolaires une priorité de ses investissements et de ses engagements. Cela se traduit par :**

- **Un budget « travaux » annuel de 8 M€**
- Le lancement de plans pluriannuels, notamment pour répondre aux attentes en termes de déperdition d'énergie et de chaleur

### LA LUTTE CONTRE LA DÉPERDITION D'ÉNERGIE ET DE CHALEUR

Dans le cadre de l'entretien quotidien, la ville de Nice engage chaque année des travaux visant à lutter contre la déperdition d'énergie et de chaleur.

**CELA S'ILLUSTRE NOTAMMENT PAR LE LANCEMENT DE PLANS PLURIANNUELS EN TERMES DE :**

- **rénovation énergétique :**
  - Remplacement de l'éclairage extérieur et intérieur par des LED
  - Remplacement progressif des chaudières à fioul par des chaudières à gaz
- **remplacement des huisseries :**
  - Remplacement de fenêtres et de volets roulants anciens
- **étanchéité :**
  - traitement de l'étanchéité de terrasses, de toitures, de préaux ou encore de sanitaires, impactés par des infiltrations,

### LES ATELIERS SCOLAIRES :

## 42 agents techniques

réalisent chaque jour dans les écoles les travaux du quotidien - *serrurerie, électricité, plomberie, peinture, aménagement...*

### LES TRAVAUX RÉALISÉS POUR LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDES SECTIONS, CP ET CE1 EN REP ET REP +

**DEPUIS 2017,**

## 79 classes

de Grandes sections, CP et CE1 ont ainsi été créées pour la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'accompagnement scolaire dans ces secteurs prioritaires.

### NOUVEAU : LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ACOUSTIQUE DES RÉFECTOIRES :

Pour améliorer les conditions d'accueil et de bien-être des enfants et des surveillants, la ville de Nice engage une démarche d'insonorisation des réfectoires. Cela se traduit par l'installation de faux plafonds isolants et acoustiques, de baffles acoustiques suspendues, de pose de claustras et panneaux acoustiques sur les murs environnants. Le changement des sols par des sols en lino, permettant l'absorption des ondes sonores, est également intégré dans ces travaux.

Un engagement financier de **250 000 €** par an est consacré à cette lutte contre le bruit.

Crédit : Ville de Nice

# L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

## LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Depuis 2020, la ville de Nice a décidé d'**augmenter la couverture végétale** dans les cours de ses écoles publiques et de **perméabiliser les sols dans la mesure du possible** en disposant le plus souvent du mulch sur ces espaces sans bitume.

**POURQUOI ?**

- Pour augmenter les zones d'ombre et ainsi créer des îlots de fraîcheur
- Pour lutter contre les inondations dues aux fortes pluies d'automne auxquelles notre territoire azuréen est désormais confronté, la ville de Nice s'emploie dès que possible à perméabiliser les sols.
- Pour améliorer le bien-être et le cadre de vie des élèves

Toutes ces actions concourent également à **améliorer la qualité de l'air**.

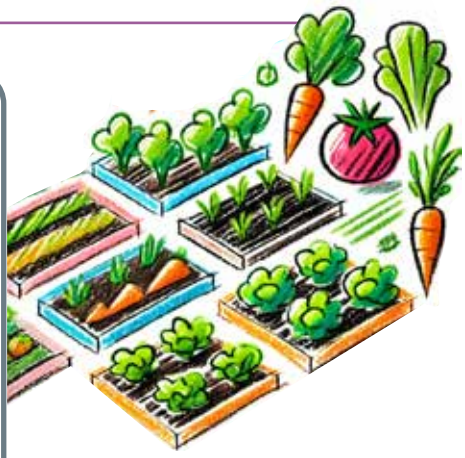

**VÉGÉTALISER, C'EST**
planter des arbres, des arbustes, des plantes, c'est aussi créer des potagers.

Crédit : Ville de Nice

## CHIFFRES-CLEFS DE LA VÉGÉTALISATION

**Chaque année, la ville de Nice végétalise environ 15 cours d'école, soit 3 millions d'euros consacrés à cet objectif entre 2021 et 2026.**

**2021-2024**

**70 cours d'école**
végétalisées

**180 nouveaux arbres plantés**

Plus de
**10 000 m²**
perméabilisés

Plus de
**4 tonnes**
de CO2 captés

## NOUVEAU : L'INSTALLATION DES VENTILATEURS DE PLAFOND

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, la Ville expérimente l'installation de ventilateurs de plafond dans les salles de classes pour améliorer le confort des usagers depuis les vacances de printemps 2024.

Au regard du succès de cette opération, un plan de déploiement progressif sur toutes nos écoles sera programmé.

**DANS LA MÊME PRESTATION, IL EST PRÉVU :**

- Le remplacement des luminaires actuels (tubes fluos) par des luminaires LED dans chacune des écoles où c'est nécessaire.
- L'installation de protections complémentaires (filtres, rideaux, stores (...))

## LES PROJETS D'EXTENSION

La ville de Nice procède à des rénovations structurelles d'écoles *(locaux scolaires ou restauration scolaire)* afin d'en améliorer l'accessibilité, de les moderniser, et surtout, de répondre à l'évolution démographique du territoire, en constante augmentation.

**LES RESTRUCTURATIONS ET EXTENSIONS PRÉVUES DANS LES ANNÉES À VENIR :**

- La réhabilitation de l'ancienne école maternelle Saint-Isidore et sa restauration scolaire
- L'extension de l'école Aimé Césaire, avec la création de 4 nouvelles classes
- l'extension de l'école du Bois de Boulogne

**Les réfectoires et offices de cuisine sont également concernés par des restructurations lourdes.**

En effet, il s'agit d'accueil¬lir au mieux les évolutions du nombre d'enfants dont les parents souhaitent qu'ils puissent déjeuner sur le temps méridien.

**PROJETS EN COURS ET À VENIR** :

- Les Magnolias
- Crémat
- Saint-Isidore

## LES PROJETS DE CONSTRUCTION

**LA CONSTRUCTION DE TROIS NOUVEAUX GROUPES SCOLAIRES EST PRÉVUE :**

- une école primaire dans les quartiers Est (CML),
- un groupe scolaire supplémentaire dans le quartier de l'Ariane,
- un groupe scolaire supplémentaire dans le nouveau quartier « Nice Méridia » qui fera partie d'un projet expérimental conçu dans une logique intergénérationnelle : Le bâtiment regroupera à la fois une école, une crèche et une résidence autonomie.

Crédit : Ville de Nice

# EN COMPLÉMENT, DES ACTIONS CONCOURENT À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

## LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enseignants en maternelle et élémentaire de la Métropole Nice Côte d'Azur peuvent consulter le catalogue en ligne du dispositif « écoles en transition » comportant 35 projets, et s'inscrire pour un ou deux ateliers en classe.

Environ **320 classes bénéficient** chaque année de cette opération.

### 7 GRANDES THÉMATIQUES :

« Energie - climat »,

« Air - mobilité - santé environnementale »,

« Déchets - consommation »,

« Agriculture urbaine »,

« Eau - mer - biodiversité marine »,

« Nature - écologie - biodiversité terrestre »,

« Citoyenneté - civisme - vivre ensemble - ville durable ».

La Maison de l'Environnement accueille régulièrement les écoliers niçois pour les sensibiliser à la préservation des ressources de la planète. Des expositions sont accompagnées d'actions participatives que s'approprient les enfants et les classes. Parmi celles-ci, la biodiversité, la mobilité douce, les papillons et les abeilles, ou encore, l'alimentation éco-responsable.

Crédit : Ville de Nice

## LA RUE AUX ENFANTS

La Ville de Nice développe l'installation de pistes cyclables et créée des aménagements en pied d'immeuble, permettant ainsi la déambulation dans des espaces végétalisés et favorisant les déplacements doux.

Au regard de ce programme ambitieux, la Ville a souhaité expérimenter la mise en place d'« une rue aux enfants » devant l'école Simone Veil.

**Cette initiative est un enjeu majeur de santé publique et a pour vocation d'encourager les enfants et leurs familles à venir et repartir à pied ou à vélo de l'école, la rue aux enfants permet ainsi de:**

- sécuriser le trajet et de donner confiance aux enfants pour plus d'autonomie en grandissant
- favoriser les échanges familiaux et amicaux sur les trajets
- réduire la pollution sonore, les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde d'azote et de particules fines,
- augmenter le bien-être et la santé de tous en encourageant l'activité physique quotidienne.

Ce projet a obtenu une labellisation de l'association « rue aux enfants, une rue pour tous ». Il est actuellement étudié la généralisation de ce dispositif sur d'autres établissements scolaires.

## LA CONFÉRENCE DES NATIONS-UNIES SUR LES OCÉANS

Nice accueillera du 4 au 13 juin 2025 la **Conférence des Nations-Unies sur l'océan**.

En lien avec ce grand évènement mondial, des actions pédagogiques sur l'importance de la préservation des mers et océans seront proposées aux scolaires.

Crédit : Ville de Nice

## OBJECTIF N°3 :

# FAIRE DES ÉCOLES DES HAVRES DE PAIX

## LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES EST UNE PRIORITÉ DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE TRADUIT PAR UN INVESTISSEMENT MASSIF ET RENOUVELÉ

### PARTENARIAT AVEC L'ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ (EMAS)

La ville de Nice travaille en partenariat avec l'EMAS, le référent sûreté de *l'Education Nationale*, afin de réaliser les diagnostics de sécurité des établissements scolaires permettant d'identifier les problématiques liées à la sécurité et d'y apporter les préconisations.

Ces diagnostics sont actualisés, sur demande, en fonction de nouvelles problématiques remontées par les directions d'écoles.

L'EMAS, en lien avec la direction Education de la Ville, sollicite l'accompagnement ou l'intervention de la police municipale et/ou nationale dans les incidents liés notamment aux placements d'un enfant à la suite d'une information préoccupante par exemple.

### LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉCOLES

Des travaux de sécurisation des établissements scolaires sont régulièrement programmés. Ils consistent notamment en l'installation et la maintenance des visiophones, la réhausse des portails et clôtures des établissements.

La ville de Nice a mis en place un plan pluriannuel de sécurisation des écoles par clé unique, non reproductible. Certains accès peuvent également nécessiter l'ouverture sécurisée par badge.

**PRÈS DE**

**400 000€**

sont investis chaque année pour sécuriser les bâtiments scolaires.

### LES BOUTONS D'ALERTE ET LES BORNES D'APPEL D'URGENCE RELIÉS AU CSU

Des **boutons d'alerte** sont attribués dans tous les établissements scolaires reliés au Centre de Supervision Urbain (CSU) et sa salle spécifiquement dédiée à la surveillance des écoles. Ces derniers sont vérifiés, a minima, une fois par trimestre.

Ces mesures ont été complétées par l'installation de **bornes d'appel d'urgence** directement reliées au CSU, à proximité immédiate de chaque groupe scolaire.

Crédit : Ville de Nice

### LES PATROUILLES DYNAMIQUES

Un dispositif spécifique renforce la rotation des policiers municipaux durant les entrées et sorties devant les écoles publiques et privées sous contrat.

### LES PAPYS-MAMYS TRAFIC

**228 papys et mamys trafics,**

veillent sur la sécurité des écoliers aux heures d'entrées et de sorties de l'école en facilitant la traversée des passages piétons.

### FOCUS : LE DISPOSITIF ASVP AU SEIN DES ÉCOLES

La ville de Nice met à disposition de chaque groupe scolaire qui en fait la demande lors de son Conseil d'école, par un avis à l'unanimité, un agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) non armé de la Direction de la Police municipale.

Depuis 2021, les policiers sur les écoles étoffent leurs missions de sécurisation en assurant des séances de sensibilisation sur les thématiques en lien avec la citoyenneté (le respect, les dangers d'internet, le métier de policier, la violence et la loi) ou encore la sécurité routière.

**POUR LA RENTRÉE 2024,**

**51 A.S.V.P.**

sont déployés dans les écoles.

Crédit : Ville de Nice

# OBJECTIF N°4 :

## FAVORISER LE LIEN ENTRE LES FAMILLES ET LES PERSONNELS QUI ENTOURENT LES ENFANTS

### L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL : UN OUTIL DE COMMUNICATION MODERNISÉ AVEC LES FAMILLES

Depuis 2017, la Ville de Nice met à disposition des familles et des enseignants **un cahier de liaison**, outil qui a vocation à être progressivement remplacé par l'**Environnement Numérique de Travail (ENT).**

En effet, depuis septembre 2023, la Ville propose à la communauté éducative et aux parents un ENT accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone.

**OBJECTIFS DE CET OUTIL :**

- Faciliter et moderniser le lien entre l'école et la famille
- Permettre aux enseignants, aux élèves et à leurs parents d'échanger sur une plateforme personnalisée et sécurisée,
- Accéder à des services et ressources numériques

### L'ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS RENDEZ-VOUS DE L'ÉCOLE

La Ville de Nice accompagne les grands rendez-vous des écoles, par du **soutien logistique et de l'aide à la sécurisation.**

**POUR L'ORGANISATION DES KERMESSES :**

La Ville met à disposition des équipes éducatives et des associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées sous contrat, **des podiums, des tables et des chaises.**

Elle finance également des agents de sécurité privée afin de garantir le bon déroulé de cet évènement festif.

**LA VILLE DE NICE Y CONSACRE EN MOYENNE**

**170 000€ par an.**

**LES RENCONTRES ANNUELLES DES CHORALES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :**

La Ville de Nice et l'Inspection Académique, en lien avec l'OCCE 06, organisent chaque année ce grand rendez-vous festif.

**CES RENCONTRES RASSEMBLENT ENVIRON**

**3 000 enfants/an**

au Théâtre de verdure mis gracieusement à disposition par la Ville pour l'occasion pendant 4 jours.

Crédit : Ville de Nice

Crédit : Freepik

## LES CONSEILS D'ÉCOLE

Dans chacune de nos 149 écoles publiques, les directeurs président 3 ou 4 fois par an les conseils d'école réunissant les représentants de la communauté éducative *(enseignants, parents d'élèves, représentant de la Municipalité)*

**LEUR RÔLE ?**

- Voter le règlement intérieur de l'école
- Adopter le projet d'école
- Donner un avis et faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- Donner un accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- Potentiellement, proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

## LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative.

Leurs représentants, élus lors d'élections organisées au sein des écoles chaque année, au plus tard avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire, participent aux conseils d'école.

La Ville de Nice dialogue et associe les représentants des parents d'élèves aux différents projets qu'elle met en œuvre (notamment visites de chantier dans le cadre d'aménagement, restructuration).

Afin d'accompagner au mieux les représentants des parents d'élèves, la Ville proposera prochainement un répertoire des contacts utiles dans le domaine de l'Education.

# Axe 2

## Favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par l'organisation de services correspondant à leurs besoins :

**IL S'AGIT :**

de faciliter l'organisation des parents tout en assurant cohérence et continuité dans les différents temps de l'enfant

## OBJECTIF N°1 :

## PROPOSER DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES QUALITATIFS ET ATTRACTIFS

Ces temps sont placés sous la responsabilité de la Ville.

### L'ACCUEIL DU MATIN

Sur toutes les écoles maternelles et élémentaires où le besoin formulé par les parents est supérieur à 5 enfants, **la ville de Nice organise un accueil du matin de 7h30 à 8h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

Pour certains groupes scolaires, l'accueil est mutualisé.

L'encadrement est assuré par le personnel municipal ou les enseignants de l'école qui constituent des adultes-repères pour les enfants.

**EN 2023-2024 :**

**4 308 enfants concernés**

**ACCUEIL ÉLÉMENTAIRE :**

**2 571 enfants**

**GARDERIE MATERNELLE :**

**1 737 enfants**

### L'ACCUEIL DU SOIR

L'accueil du soir de la Ville de Nice est organisé de **16h30 à 18h00 tous les jours scolaires**, selon les mêmes modalités que l'accueil du matin.

L'accueil des enfants de maternelle est réalisé par les ATSEM de l'école.

Pour les études surveillées des élèves d'élémentaire, la Ville fait appel aux enseignants des groupes scolaires concernés et du personnel extérieur. Des animateurs de la Ville de Nice complètent ce dispositif sur une partie du temps de l'étude par des activités ludiques.

**EN 2023-2024 :**

**8 725 enfants concernés**

**ETUDE SURVEILLÉE ÉLÉMENTAIRE :**

**5 423 enfants**

**GARDERIE DU SOIR MATERNELLE :**

**3 302 enfants**

## LA PAUSE MÉRIDIENNE

Les enfants sont accueillis de **11h30 à 13h30**.

L'encadrement est effectué par le personnel des écoles mais aussi des enseignants ou des personnels vacataires.

**EN 2023-2024 :**

**25 284 enfants concernés**

**ELÉMENTAIRE :**

**16 264 enfants**

**MATERNELLE :**

**9 020 enfants**

Le projet d'une nouvelle organisation sera décliné dans l'axe 6

Crédit : Ville de Nice

# OBJECTIF N°2 :

## OFFRIR UN SERVICE DE RESTAURATION DE QUALITÉ

### UNE OFFRE POUR TOUS :

- 1 menu végétarien par semaine
- 9 menus différents/ jour décliné sans porc ou sans viande
- Plus de 400 repas adaptés / jour pour les enfants allergiques ou atteints de troubles du métabolisme : mise en place de Projets d'accueil individualisé

**UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE RÉALISÉ EN RÉGIE :**

**88% des élèves scolarisés**
dans les écoles publiques niçoises bénéficient du service de restauration scolaire

**755 agents mobilisés**

**98 restaurants scolaires**

**30 accueils de loisirs**
livrés par jour en période de vacances scolaires

**PRÈS DE**

**26 000 repas cuisinés**

et servis chaque jour par la Direction Restauration

## UNE CUISINE CENTRALE MODERNE ET INNOVANTE

### UNE INFRASTRUCTURE INAUGURÉE EN AOÛT 2019

- Une cuisine centrale d'une superficie de près de 5 400 m2
- Des espaces de production modernisés avec une légumerie pour travailler les légumes directement ramassés ou «bruts»,
- Une zone de pâtisserie pour réaliser plus de desserts ou d'entrées pâtissières en « fait maison»,
- Un système de cuisson sous vide à basse température par immersion permettant une meilleure qualité gustative
- Deux chaines de cuisson sous vide indépendantes pour garantir la continuité du service
- Un espace exclusivement dédié à la préparation des repas de nos 400 enfants allergiques

Crédit : Ville de Nice

### DES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES POUR LES AGENTS EN TERMES D'AMÉNAGEMENTS :

La plupart des postes de travail bénéficient de la lumière naturelle, salle et patio central extérieur pour les phases de repos, matériel adapté et positionné pour limiter les manipulations lourdes et faciliter la manutention

# DES PRODUITS DE QUALITÉ

**LA VILLE DE NICE A DÉVELOPPÉ L'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE,** notamment de produits de proximité pour favoriser les producteurs de la région et faire vivre nos terroirs.

Cela contribue à améliorer la qualité de la prestation.

**L'OBJECTIF DE PLUS DE 50 %** de produits issus de l'agriculture biologique, locaux, ou sous signes officiels de qualité, dans le cadre de leur restauration scolaire, **est atteint** : la démarche d'amélioration continue de la qualité des repas permet de proposer aux enfants

plus de **51 % de « produits labellisés de qualité »,**

dont 29% de produits bio (chiffres 2023).

Crédit : Ville de Nice

**SONT PRIVILÉGIÉS LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU LABELLISÉS** *(Label Rouge, produits d'Appellation d'Origine Protégée (A.O.P.) ou Contrôlée (A.O.C.) ou Indication Géographique Protégée (I.G.P.) ou poissons issus de la pêche durable)* garantissant :

- L'origine française
- Le respect de savoir-faire exigeants
- Une qualité supérieure à celle de produits similaires

**FOCUS :** En juillet 2022, l'Agence Nationale de sécurité alimentaire (ANSES) confirmait l'association entre le risque de cancer et **l'exposition aux nitrates et nitrites ingérés notamment par la viande transformée** et préconisait de diminuer autant que possible sa consommation. Le plan d'actions présenté par le gouvernement le 27 mars 2023 en application de ces recommandations, vise à **réduire progressivement les nitrites dans les charcuteries.**

**Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la prestation alimentaire, la Ville de Nice propose depuis 2019 du jambon d'origine France, de qualité supérieure et sans sel nitrité.**

Depuis septembre 2023, et pour aller plus loin que cette recommandation, elle a renforcé la démarche initiée il y a 4 ans, en **ne présentant que des charcuteries sans nitrite dans ses menus**.

# LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LE TRI DES DÉCHETS EN RÉPONSE À UN QUADRUPLE ENJEU ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE, ÉTHIQUE ET SOCIAL

L'objectif de la Ville est d'amener les enfants à **mieux consommer les aliments qui leur sont proposés, tout en les sensibilisant à la préservation des ressources naturelles.**

Dès 2017, une campagne a été menée pour lutter contre le gaspillage des fruits grâce à **l'adaptation des portions de fruits frais en fonction de « petite » ou « grande » faim**.

Cette action a permis la **réduction de plus de 7 tonnes de déchets de fruits par an**.

En 2019, le gaspillage du pain a été ciblé et a été réduit de 12 % sur l'ensemble des restaurants, avec une réduction de 25 % selon les restaurants scolaires.

La même année, une action de sensibilisation à la consommation de l'eau s'est concrétisée par une baisse de près de 30 % d'eau gaspillée.

L'eau non consommée est utilisée pour le nettoyage des sols des réfectoires.

La démarche se poursuit depuis mai 2021 avec une action pour diminuer le gaspillage des yaourts et fromages blancs.

## DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES QUI CONTRIBUENT À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

- suivre la satisfaction des convives
- sensibiliser les élèves à travers des affiches et des sets de table distribués dans les cantines scolaires
- effectuer des commandes de denrées alimentaires au plus près du nombre d'enfants présents
- ajuster les commandes de pain en fonction des menus proposés
- Toujours dans cet objectif, des balances ont été déployées dans les restaurants scolaires, pour peser les déchets.

**LES TABLES DE TRI :** Après deux phases de tests dans quelques écoles au printemps 2021, les tables de tri sont déployées à compter de novembre 2021 dans les cantines des écoles élémentaires, avant un déploiement progressif dans les écoles maternelles dès 2022.

Crédit : Freepik

## ENCOURAGER LA RÉALISATION DU TRI PAR LES ENFANTS :

En élémentaire, un enfant, ambassadeur de tri, est désigné par table chaque semaine. Cet ambassadeur veille à ce que ses camarades réalisent le tri de leurs déchets avec l'aide d'un surveillant de cantine.

Sur les 16 restaurants élémentaires dotés d'un self-service, chaque enfant réalise le tri de ses déchets en débarrassant son plateau sur une table de tri.

L'action des enfants en maternelle est accompagnée par le personnel ATSEM lors de la prise du repas.

**Bac vert :**

résidus alimentaires et barquettes en cellulose

**Bac jaune :**

emballages et pots de yaourt

**Bac blanc :**

pain

### Dons de denrées aux associations

La ville de Nice donne à titre gracieux et à titre ponctuel ses excédents de denrées alimentaires à des associations caritatives pour une distribution au bénéfice de personnes en difficulté sociale.

Crédit : Ville de Nice

# OBJECTIF N°3 :

## ACCOMPAGNER LES FAMILLES

### SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AVEC LE GUICHET NICE FACILE

**UN LIEU-RESSOURCE : LE GUICHET UNIQUE NICE FACILE,** situé au 6 rue Tonduti de l'Escarène a été inauguré en 2018. C'est le lieu-totem des services aux familles avec une reconnaissance de localisation et une identification de l'offre. Les services proposés évoluent sans cesse pour s'adapter au besoin des familles.

**EN QUOI CONSISTENT LES SIMPLIFICATIONS ?**

- Un portail unique pour les démarches famille
- La dématérialisation du dossier administratif et des réservations pour les accueils de loisirs
- La dématérialisation des factures
- La dématérialisation de la préinscription en crèche
- Le paiement de la facture des prestations de cantine, de garderie et d'étude le mois suivant

Avec maintien d'un accompagnement des familles de qualité : accueil physique, téléphonique, courriel, agent conversationnel…

Crédit : Ville de Nice

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

## LE SERVICE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

En lien avec l'Education Nationale, le service municipal des inscriptions scolaires gère :

- **Les pré-inscriptions scolaires :** Formalité obligatoire pour la 1ère inscription en maternelle et pour tout nouvel arrivant, les familles s'inscrivent sur le site https://familles.nice.fr au guichet unique ou en mairie annexe :

Environ **6 000 dossiers** traités/an

- **Les dérogations scolaires :**

Environ **2 500 dérogations** accordées/an pour faciliter la vie quotidienne des familles niçoises.

- **L'actualisation de la carte scolaire :** Le service réfléchit en permanence l'adaptation des secteurs scolaires en fonction de l'évolution de la population, notamment via le suivi des nouvelles constructions.

## LA SCOLARISATION À DOMICILE :

Tout enfant en âge d'obligation scolaire (3 à 16 ans), doit être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé. Par dérogation, l'instruction peut être dispensée dans la famille, sur autorisation. La scolarisation à domicile, prévue par **l'article L131 du code de l'éducation** peut être motivée par un choix personnel de la famille, la santé, le handicap, des activités sportives ou artistiques intenses ou encore l'itinérance de la famille. Tous les 2 ans, le Maire doit procéder à une enquête au domicile de la famille pour vérifier :

- Les motifs avancés par les responsables de l'enfant
- Les moyens mis en œuvre par la famille pour l'instruction à domicile (études, socialisation, activités extra-scolaires...).

Un travailleur social de la Direction municipale de l'Education assure cette mission.

Environ **150 familles,** soit 200 enfants concernés/an

Crédit : Freepik

# LES DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES

## LE SOUTIEN FINANCIER AUX CLASSES ENVIRONNEMENT

La ville de Nice, sollicitée par les directions d'écoles, participe financièrement aux classes environnement,afin de réduire le coût global pour les familles.

**PARTICIPATION DE**

**11,50 €/par jour de séjour/enfant**

**ENVIRON**

**15 classes aidées par an :**

En 2024, 14 classes aidées pour un coût de 22 000 €.

*Cette aide est déployée en priorité en faveur de déplacements des écoles des REP et de REP +.*

## L'AIDE AU TROUSSEAU

La Caisse des écoles apporte une aide à l'achat du trousseau pour les départs en classe d'environnement aux familles dont le quotient familial est inférieur à 600€.

La direction de l'école sollicite une aide de 50 € par enfant pour les familles concernées.

**EN 2023 :**

**3 000 € distribués aux familles,**

au bénéfice de 60 enfants de 7 écoles.

Crédit : Ville de Nice

# LA POLITIQUE TARIFAIRE

La ville de Nice a mis en place une tarification adaptée aux revenus de chaque foyer, pour garantir l'accessibilité des services à toutes les familles.

## LES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs de la restauration scolaire constituent un axe extrêmement important de la politique familiale municipale, permettant un **accueil non différencié en fonction de l'origine sociale des enfants sur les écoles.**

Ainsi, **depuis septembre 2017, les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas augmenté.**

Mieux, la politique relative aux tarifs réduits de la restauration scolaire s'est considérablement renforcée, permettant un élargissement des ayants droits à une tarification réduite.

À trois reprises, les seuils des coefficients sociaux en-deçà desquels les tarifs réduits s'appliquent ont été augmentés permettant un accroissement du nombre de bénéficiaires.

A ce jour, près de 28 % des enfants accueillis en restauration scolaire, bénéficient d'une tarification réduite ou plancher.

En outre, une politique de gratuité peut être mise en place de façon ponctuelle pour les familles en très grande précarité.

**LE QUOTIENT FAMILIAL A ÉTÉ PORTÉ DE :**

**450 à 500 €** en 2008,

**500 à 600 €** en 2011, au moment de la reprise en régie,

**600 à 700 €** en 2018.

Depuis septembre 2019, une nouvelle tranche de tarif réduit (appelé « tarif plancher ») a été mise en place pour toutes les familles dont le quotient familial se situe en-deçà de 350 € : 0,80 € pour les maternelles par repas 1 € pour les élémentaires.

## LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

**DEPUIS SEPTEMBRE 2021, LES TARIFS PLANCHER ET PLAFOND SONT RESPECTIVEMENT À :**

**2,65 € et 16,60 €**

par journée de prise en charge.

La ville de Nice, dans le cadre du présent PEdT, restera particulièrement vigilante à une tarification maîtrisée et adaptée de toutes les activités et prestations péri et extrascolaires.

## LES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR :

**LES TARIFS SONT ÉTABLIS PAR MOIS OU PAR DEMI-MOIS :**

L'accueil du matin en maternelle:

**16,35 €/mois ou 8,15 €/demi-mois**

L'accueil du matin en élémentaire:

**26,40 €/mois ou 13,15 €/demi-mois**

L'accueil du soir en maternelle:

**24,80 €/mois ou 12,35 €/demi-mois**

**POUR L'ÉTUDE SURVEILLÉE/ACCUEIL DU SOIR EN ÉLÉMENTAIRE, COMME POUR LA CANTINE, C'EST EN FONCTION DES REVENUS DES FAMILLES :**

Un tarif de :

**38,35 €/mois ou 19,25 €/demi-mois**

Pour les familles dont le quotient familial se situe entre 351€ et 700€, un tarif réduit de :

**37,20 €/mois, ou 18,60 €/demi-mois**

Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 350€ :

**36 €/mois ou 18 €/demi-mois**

# LA VILLE DE NICE APPORTE SON SOUTIEN AUX JEUNES PARENTS

## LA VILLE DE NICE PROPOSE AINSI DES RENDEZ-VOUS PARENTALITÉ :

Des **ateliers thématiques mensuels** avec un temps d'échange sont proposés aux parents et aux professionnels : *danger des écrans, les gestes de premiers secours pédiatriques, le sommeil, la santé, l'alimentation etc...*

Des **podcasts**, imaginés comme un outil et une ressource, à écouter à tout moment

## 5 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) ET 4 LUDOTHÈQUES SONT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE :

Ce sont des espaces libres (sans inscription), gratuits et qui garantissent la confidentialité pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans toujours accompagnés de leur(s) parent(s) ou un adulte de l'entourage familial

**ILS CONTRIBUENT NOTAMMENT À :**

- l'éveil et à la socialisation des enfants autour d'activités ludiques, de temps de lectures ou de jeux,
- au partage de temps privilégiés parent/enfant,
- aux échanges avec d'autres parents,
- aux échanges avec des professionnels de la Petite Enfance.

Un LAEP itinérant à Nice Nord, géré par l'association GALICE, est également soutenu financièrement par la ville de Nice.

Crédit : Ville de Nice

## ORGANISATION OU PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ

en présence du personnel spécifique petite enfance : Fête de la petite enfance, 1000 1ers jours, Forum Petite Enfance, Printemps des Mômes, Accueil des nouveaux niçois, Réunion de quartiers, Fêtes de quartiers etc.

La Ville de Nice propose **LE GUIDE DU PARENT NISSART.** Conçu en régie pour les futurs et jeunes parents niçois avec la collaboration spéciale d'Isabelle FILLIOZAT, *psychothérapeute, experte de la Commission des 1000 premiers jours*, il offre des conseils pratiques sur les démarches administratives, la santé, l'alimentation, la parentalité ou encore les activités à faire en famille.

# LE CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF) : UN OUTIL DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une instance à caractère préventif, un outil de dialogue et de proximité, une aide à la parentalité, pilotée par le Maire et fondée sur une action sociale et éducative.

## LA LÉGISLATION :

Conformément à l'article L 141-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et aux articles 9 et 10 de la loi 2007-297 du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, au décret du 2 mai 2007 et à la circulaire interministérielle du 9 mai 2007, la Ville de Nice s'est dotée d'un CDDF, par délibération le 26 mars 2010.

## SON OBJECTIF :

En étroite collaboration avec l'Éducation Nationale pour les enfants et les jeunes soumis à l'obligation scolaire :

- Apporter une écoute aux familles, aux parents,
- Informer et Rappeler aux parents leurs droits et leurs devoirs envers leurs enfants

Il peut être saisi autant de fois que nécessaire.

Crédit : Ville de Nice

## SON ACTION :

Les jeunes sont repérés via la liste des élèves absentéistes fournie par le Pôle Elèves de la Direction Académique de l'Education Nationale en application de l'article 9 de la Loi 2007-297.

L'équipe du CDDF a la charge du repérage, de l'instruction, de l'analyse des dossiers individuels des mineurs en difficulté et de leurs familles. Elle effectue alors une évaluation de la situation en se rapprochant de l'ensemble des partenaires concernés : l'établissement scolaire, la Maison des Solidarités Départementales, les associations locales, la police municipale, les bailleurs sociaux afin de bien cerner la problématique avant la réception de la famille et du mineur.

## A QUEL PUBLIC S'ADRESSE-T-IL ?

**Le CDDF s'adresse prioritairement aux parents de « mineurs en défaillance scolaire » :**

- Des mineurs absentéistes (au-delà de cinq demi- journées non justifiées), décrocheurs et/ou soumis à des mesures d'exclusion, présentant des retards importants, faisant l'objet de punitions récurrentes, ou encore présentant des phobies scolaires ;
- Tout mineur causant des troubles à la tranquillité publique (nuisances sonores, attroupements, incivilités, menaces, dégradations, etc...).

## BILAN 2023 :

### 335 jeunes convoqués

lors des 27 instances (22 CDDF restreints et 5 informations collectives),

### 207 mineurs et 219 parents, 138 mineurs accompagnés

dont 43 avaient intégrés le CDDF en 2022 (accompagnement de 6 mois).

**TYPOLOGIE DES 95 JEUNES INTÉGRÉS DANS LE CCDF EN 2023 :**

- 50 garçons /45 filles
- 77 sont des collégiens, en sachant que le public prioritaire pour les membres du CDDF était les collégiens.
- Concernant les familles : 49% sont des familles monoparentales et 54% domiciliés en QPV (principalement dans les quartiers de l'est de la VDN).

**LES SORTIES DU DISPOSITIF :** Sur les 138 mineurs accompagnés : 94 sont sortis en 2023 dont 70 dans une dynamique positive : reprise de la scolarité « normale », orientation vers une classe et/ou dispositif plus adapté ou apprentissage.

Crédit : Ville de Nice

## LES MESURES :

**1ÈRE MESURE :** le Maire adresse un courrier aux parents ou aux titulaires de l'autorité parentale du jeune concerné rappelant l'obligation d'assiduité et de bonne tenue.

**2ÈME MESURE :** En cas de récidive d'absentéisme, la famille et l'enfant sont convoqués à une réunion collective afin de rappeler l'obligation d'assiduité scolaire ainsi que du respect du règlement, les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de non-respect et les missions du CDFF pour les accompagner en cas de besoin.

**3ÈME MESURE :** Monsieur le Maire ou son représentant convoque en instance du CDDF :

- Les mineurs aux comportements inadéquats persistants ou s'aggravant ;
- Les mineurs adressés directement par des tiers partenaires : établissements scolaires, police municipale, Parquet, toute entité ayant connaissance du dispositif.

## DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES:

Après avoir reçu la famille et le jeune, l'équipe du CDDF propose des mesures d'accompagnements adaptées pour un accompagnement individuel.

**CES MESURES SONT À LA FOIS DESTINÉES :**

- **aux parents :** *dispositifs de soutien à la parentalité, cours d'alphabétisation langue française, médiation familiale, soutien psychologique, aide à l'inclusion numérique, aide à la restauration du lien famille / école, aides financières ciblées, suivi social (logement, santé, ...) etc.*
- **aux mineurs :** sensibilisation aux droits et devoirs des familles (parents et enfants), aux valeurs de la République, suivi psychologique, aides aux devoirs, orientation vers le soin, prise en charge des conduites addictives, aides pour la pratique d'un sport éducatif ou d'un loisir encadré, formation et insertion professionnelle, etc.

Le suivi de la famille est effectué par l'équipe professionnelle dédiée au CDDF, en étroite collaboration avec les partenaires membres du CDDF, durant une période maximale de 6 mois.

# OBJECTIF N°4 :

# FAIRE DE LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ

## VIGILANCE SUR LES VACCINATIONS

**La loi impose depuis plusieurs années 11 vaccins obligatoires pour tous les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 accueillis en collectivité.**

Depuis septembre 2023, le service des vaccinations de la Direction de la Santé de la Ville de Nice, en lien avec l'Education nationale, a mis en place une procédure pour vérifier les carnets de santé des 11 000 enfants de maternelle.

S'il manque des vaccins obligatoires, la famille est sollicitée pour effectuer les compléments de vaccination dans le cadre de la médecine libérale ou au centre de vaccination municipal rue Hancy.

**A NOTER :** pour accompagner les familles, des séances de vaccination sont organisées au sein de certaines écoles situées en quartiers prioritaires, les mercredis après-midis.

Crédit : iStock

## LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Basé à Nice Ouest, cet espace mis à disposition par la Ville, abrite les médecins de l'Education Nationale qui y réalisent les visites médicales pour les enfants ayant des problématiques particulières liées à la santé physique ou psychologique.

Conformément à la convention en vigueur, la Ville de Nice aide matériellement le centre médico-social en fournissant diverses fournitures médicales comme des draps d'examen, des compresses, de la Biseptine ou non médicales comme de la papeterie.

## LES MISSIONS DES INFIRMIÈRES MUNICIPALES

**DEUX INFIRMIÈRES SONT RATTACHÉES À LA DIRECTION MUNICIPALE DE L'EDUCATION AVEC POUR PRINCIPALES MISSIONS DE :**

- Gérer les projets d'accueil individualisés (PAI) médicamenteux des élèves scolarisés en écoles publiques, ainsi que les PAI alimentaires en lien étroit avec la Cuisine centrale
- Former les personnels œuvrant auprès des enfants sur la maîtrise des protocoles d'utilisation des médicaments et des risques allergiques
- Animer de séances d'éducation à la santé, à l'hygiène, à l'équilibre alimentaire et aux accidents domestiques

# LES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LES CLASSES

## LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SPORTIVE COMMUNALE :

Elles visent la promotion et le développement du sport sous toutes ses formes, à tous les niveaux de pratique et auprès de tous les publics.

Une attention particulière est portée au sport scolaire pour lequel la ville de Nice met en place un programme d'action complet autour de différentes thématiques.

**Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'activité physique chez les enfants et les adolescents permet, entre autres, d'améliorer :**

- la condition physique,
- les résultats cognitifs c'est-à-dire la réussite scolaire,
- et la santé mentale.

Le sport est également un plaisir et un moyen de socialisation pour les enfants.

## « BOUGER SON CORPS ! ÇA VAUT DE L'OR ! »

Depuis 2020, la Ville de Nice propose aux écoles ce dispositif autour de la lutte contre la surcharge pondérale et de la nécessité de pratiquer une activité physique.

**LE PUBLIC :** les élèves de CM1 et CM2

**OBJECTIF :** sensibiliser les enfants sur l'intérêt d'avoir une bonne hygiène de vie avec des informations simples sur l'alimentation, le sport.

Un livret est remis à chaque enfant après la séance

A ce jour,

**plus de 250 classes**

ont participé à cette opération.

Crédit : Ville de Nice

## SENSIBILISATION À LA SANTÉ ET AUX BIENFAITS DU SPORT

**L'opération « Diagnoform », initiée et pilotée par la Direction des Sports de la ville de Nice,** permet d'organiser des demi-journées de sensibilisation au « bien bouger » auprès d'enfants des écoles.

Chaque année, la ville de Nice, en concertation avec l'Inspection académique choisit une circonscription pour proposer cette action.

Dans chaque école concernée, tous les élèves passent un test d'évaluation de la forme « test Diagnoform » mis en place par le Nice Club Athlétisme, partenaire de l'opération : test d'endurance, test de coordination, test de force/vitesse, test de vitesse et test de souplesse.

À l'issue de ces tests, les résultats permettent de calculer un indice de forme (sur une échelle de 0 à 100) nommé le « Quotient de Forme Général » (QFG). Celui-ci évolue en fonction de l'âge et du sexe.

**CHAQUE ANNÉE, CE DISPOSITIF PERMET DE TESTER PLUS DE**

**1 000 enfants dans 5 écoles différentes de Nice.**

## DES DÉFIBRILLATEURS DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE NICE !

En application du décret du 19 décembre 2018, la ville de Nice, au travers de sa Direction Education, a lancé une campagne de déploiement de défibrillateurs sur les écoles.

Afin de lutter contre les accidents cardiovasculaires, **101 défibrillateurs automatisés ont été installés au sein des établissements scolaires de la ville de Nice.**

Le personnel municipal a été formé à l'utilisation de ces appareils et dispose d'un guide d'utilisation.

# Axe 3

## Ouvrir aux enfants de nouveaux horizons pour leur permettre de développer leurs potentialités dans un esprit d'égalité des chances

**IL S'AGIT D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS :**

- par la stimulation de leur créativité, l'ouverture, l'expression de soi,
- par la santé physique, les valeurs sportives, l'esprit d'équipe,
- par l'éducation au respect et au vivre-ensemble.

## OBJECTIF N°1 :

## PROPOSER UN PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL ACCESSIBLE À CHAQUE PETIT NIÇOIS

**Conformément à l'Article L212-6 du code de l'Education, il s'agit de :**

- Contribuer à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture
- Favoriser la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine
- Participer au développement de la créativité et des pratiques artistiques

### LE PLAN 100% CULTURE À L'ÉCOLE

**SON OBJECTIF ?**

**IL S'AGIT À LA FOIS :**

- **DE DÉVELOPPER l'accès à la Culture** en favorisant la rencontre entre les artistes, les œuvres et les publics, en particulier les plus jeunes
- **DE SOUTENIR les professionnels de la Culture**
- **Action-phare de la Municipalité**, ce plan se décline en projets artistiques proposés sur le temps scolaire à toutes les classes de la maternelle à l'élémentaire par des artistes professionnels sur les thèmes suivants :
  - Education à la musique
  - Education au Patrimoine et à la Littérature
  - Education à l'Image
  - Education à la création et aux Arts Plastiques
  - Education au spectacle vivant

**Chaque élève bénéficie de 12 heures d'enseignement pendant 6 semaines**
durant toute sa scolarité (maternelle et élémentaire)

**CALENDRIER ET CHIFFRES-CLEFS :**

Déployé progressivement depuis 2021, **il concernera à la rentrée scolaire 2025-2026 100% des classes des écoles publiques niçoises pour un budget de près de**

**950 000 €**

**EN SEPTEMBRE 2024 :**

**117 écoles concernées,**
**soit 920 classes et 23900 élèves**

**Plus de 100 intervenants**

## LE LABEL « 100% EAC » :

**En mars 2024, la Ville de Nice a reçu le label « 100% EAC »**, distinction décernée par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, valorisant un engagement et une stratégie visant à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle auprès de tous les jeunes de son territoire.

Ce label atteste de la cohérence des actions, de la fédération des différents acteurs, et contribuera à la pérennisation des dispositifs et au développement de nouveaux projets.

## LES ENGAGEMENTS VISANT À DÉVELOPPER L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

se développent grâce au renouvellement de la Convention triennale avec l'État pour le développement du parcours d'EAC 2022/2025.

Crédit : Ville de Nice

## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Un appel à projet est lancé chaque année au mois de janvier auprès des professionnels de la Culture. Un jury, composé de représentants de l'Education Nationale, de la DRAC, de la ville de Nice (élus et administration) et de personnalités qualifiées, se réunit pour sélectionner les candidatures à retenir. Les écoles peuvent ensuite choisir les artistes qu'elles souhaitent accueillir dans leurs classes et les rencontrer afin de finaliser et coconstruire leurs projets.

Ce dispositif fait l'objet **d'un mécénat sur 3 ans** par le Fonds de dotation Impact Riviera à hauteur de 70 000 euros.

# GRANDIR EN CULTURE

## SON OBJECTIF ?

Si le plan « 100% Culture » accueille la Culture au cœur des écoles, **le plan « Grandir en Culture »** permet, de façon complémentaire, **aux élèves des écoles publiques et privées sous contrat de se rendre dans les établissements culturels municipaux niçois proposant des actions de médiation, labellisés par le ministère de la Culture.**

A noter : Depuis 2010, la Ville de Nice s'est inscrite dans un partenariat tripartite avec le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Culture pour permettre la rencontre des jeunes avec la Culture.

**Avec plus de 100 000 jeunes accueillis par an,** la précédente convention-cadre présente un bilan très positif en matière de fréquentation.

## SES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Les enseignants choisissent directement sur la plateforme Grandir en Culture parmi les offres de médiations proposées par les établissements culturels municipaux réparties en cinq thématiques autour de la découverte des arts plastiques, du spectacle vivant, de l'image, du patrimoine et de la lecture.

Les rencontres proposées visent à la découverte des œuvres, des lieux culturels, des artistes, des métiers et de la pratique artistique (visites guidées par les médiateurs culturels, participation à des répétitions de concerts, ballets, pièces de théâtre et opéras, échanges avec les artistes, etc.)

En 2023-2024, **124 médiations** ont été proposées à plus de 30 000 élèves.

Crédit : Ville de Nice

# EXEMPLES D'ACTIONS

## LA DIRECTION DU CINÉMA :

- Projections de films adaptés au jeune public,
- Stages de réalisation de films d'animation ou de fabrication de jouets optiques
- Cours d'histoire du cinéma ou d'initiation au montage :

**SUR L'ANNÉE 2023-2024 :**

**600 classes issues de 117 écoles niçoises**
ont ainsi été accueillies soit 13 000 enfants.

## LE THÉÂTRE LINO VENTURA (TLV) :

Dans le cadre de **l'Ecole au cinéma**, le « TLV » **a accueilli 55 classes de la Petite Section au CM2, soit un total de 1 098 élèves.**

Le TLV a également proposé **le Festival « Ecole au Théâtre »** qui a permis d'accueillir

**21 classes**
avec 529 élèves sur scène,

**110 classes**
avec 2024 élèves spectateurs.

## LE CENTRE DU PATRIMOINE :

- Médiations sur la découverte et la valorisation de l'héritage architectural local,
- Mise en avant de l'histoire singulière de la ville :

Sur l'année 2023-2024 :

**220 classes accueillies,**
soit 2 581 élèves de 70 écoles.

**LE CENTRE DU PATRIMOINE PROPOSE ÉGALEMENT DES SUPPORTS DE MÉDIATION À DESTINATION DES PUBLICS SCOLAIRES :**

- Les parcours découvertes (« les folles journées »),
- Un jeu de l'Oie historique (« le jeu de l'Aigle »),
- Un lieu de médiation sur l'Histoire de Nice (« le Bellandarium »)

Crédit : Ville de Nice

# LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE MUSICALE

## « MUSIQUE POUR TOUS », UN DISPOSITIF DÉDIÉ AUX CP

Lancé en 2021 auprès d'une soixantaine de classes de CP, ce dispositif permet d'offrir un **enseignement musical basé sur la pratique collective :** orchestre de percussions, chant choral et musique assistée par ordinateur.

**POUR L'ANNÉE 2024-2025,**

**172 classes,**

soit plus de 3 200 élèves en bénéficieront.

Les ateliers sont dispensés par 3 musiciens intervenants du Conservatoire National de Région de la Ville de Nice. À terme, toutes les classes de CP des écoles publiques de la ville auront pu profiter de cet enseignement.

Crédit : Ville de Nice

## LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE DE NICE POUR LES AUTRES NIVEAUX DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Chaque année, les trois musiciens intervenants pilotent des projets musicaux avec des classes d'écoles élémentaires, du CE1 au CM2.

**500 enfants en moyenne s'épanouissent**

dans le cadre d'un projet artistique exigeant et ambitieux, tel que :

- Le petit prince, conte musical d'après Saint Exupéry
- La réalisation de bandes musicales assistées par ordinateurs pour des courts métrages réalisés par les enfants

## « ORCHESTRE À L'ÉCOLE »

Dans le cadre d'une convention partenariale signée entre la Ville de Nice, l'Education Nationale et l'association « Orchestre à l'école », ce dispositif initié en 2022 à l'école Aimé Césaire se poursuit en 2024 pour la 3ème année consécutive.

**Son objectif ? développer l'apprentissage d'un instrument au service d'une pratique collective,** transformant une classe entière en un véritable orchestre à la fin des trois années d'enseignement (Possibilité à l'issue de continuer au sein du conservatoire).

Pour ce faire, la Ville a financé sur les crédits du Conservatoire l'achat de la moitié du parc instrumental (flûtes traversières, clarinettes, saxophones, trompettes et trombones), des partitions et le financement des heures de cours données par les enseignants du Conservatoire, en classe et individuellement, par enfant.

L'association « Orchestre à l'école » a financé l'autre moitié du parc instrumental.

**22 enfants de CE2 en 2022,**

en CM2 à la rentrée 2024 sont ainsi entrés en apprentissage musical, au sein de leur école et sur le temps scolaire.

## LA MUSIQUE DE LA GARDE MUNICIPALE :

Elle propose l'intervention de 7 musiciens interprétant dans la cour de l'école des musiques de films, dessins animés, une marche militaire, les hymnes française, européenne et « Nissa la Bella ». Centrée sur la découverte de la musique, cette action revêt également une dimension citoyenne et patriotique.

**EN 2023-2024 :**

**6 écoles ont bénéficié**

de ce dispositif, soit près de 1 200 enfants

# LA DÉCOUVERTE DE L'ART LYRIQUE, SYMPHONIQUE ET CHORÉGRAPHIQUE À L'OPÉRA

**L'OPÉRA DE NICE PROPOSE AUX SCOLAIRES :**

- Les visites de l'opéra et de la Diacosmie,
- L'accès aux répétitions générales de ses grands ouvrages lyriques, des ballets ou des concerts philharmoniques,
- La production ou la co-production de spectacles participatifs avec les élèves des écoles situées en REP et REP+.

**EN 2024-2025, L'OPÉRA CONTINUERA À FAIRE DÉCOUVRIR SES PRODUCTIONS AVEC**

**6 séances scolaires, soit environ 2 500 places.**

**CHAQUE ANNÉE, 90 ÉLÈVES DE CM2 sont associés à la création d'une production avec un metteur en scène, un chef de Chœur et un chef d'orchestre,** et présentent un opéra participatif sur la scène de l'Opéra de Nice en fin d'année scolaire.

Crédit : Ville de Nice

**EN 2023-2024 :**

**Près de 1800 enfants**

**ont assisté à une représentation à l'Opéra et 85 élèves des écoles Jules-Verne et la Lanterne sont montés sur la scène de l'Opéra pour 2 représentations de Sindbad,** un opéra participatif préparé toute l'année avec les enseignants et les artistes de l'Opéra.

**EN 2024-2025 : NOUVELLE PRODUCTION : « CARMEN STREET »,** une Carmen revisitée en comédie musicale avec une grande place dédiée à la danse, au hip-hop et menée avec la participation des élèves du Conservatoire de Nice, des écoles de danse OFFJAZZ, des enfants des Animanice, des artistes lyriques du CFA *(Centre de formation d'apprenti)* de la Métropole, de l'Orchestre Philarmonique de Nice et du Chœur d'enfants de l'Opéra de Nice.

# LES DISPOSITIFS LECTURE, ÉCRITURE ET THÉÂTRE POUR TOUS POUR LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

## RENCONTRE AVEC DES ÉCRIVAINS ET DES COMÉDIENS

La Ville de Nice convie, depuis plus de dix ans, des écrivains et des comédiens à intervenir dans les établissements scolaires et associatifs niçois et métropolitains. C'est l'occasion pour des élèves de rencontrer pour la première fois un auteur, de découvrir son univers ou d'échanger sur le parcours d'un comédien professionnel.

**CHAQUE ANNÉE, PRÈS DE**

**40 établissements participent** à ce dispositif, soit en moyenne 3 225 élèves.

**LA VILLE DE NICE OFFRE PRÈS DE**

**400 ouvrages**

aux classes participantes.

## CONCOURS JEUNESSE DE LA NOUVELLE : ENCOURAGER LES TALENTS

La Ville organise chaque année sous la présidence de l'écrivain Didier Van Cauwelaert le ***« concours jeunesse de la nouvelle »***. Les élèves ayant rencontré un écrivain sont encouragés à y participer.

**200 propositions reçues**

l'année dernière.

**THÈME 2024 :**

« Naissance au Parc Phoenix ».

Crédit : Ville de Nice

## ÉCRITURE POUR TOUS : DES ATELIERS D'ÉCRITURE POUR ÉVEILLER ET ENRICHIR LA CRÉATIVITÉ

Afin de répondre à une forte demande, des ateliers d'écriture sont proposés. ***Écriture pour Tous*** fait intervenir des auteurs spécialisés dans l'animation d'ateliers de création littéraire.

Tous les textes sont édités par la Ville de Nice dans un recueil et remis à chaque élève participant.

## PRIX LITTÉRAIRE JEUNESSE :

Pour inciter les écoliers à devenir acteurs de leur éveil culturel, la municipalité, en partenariat avec les libraires indépendants (Jean Jaurès, Masséna, Les Parleuses, La Procure, Les journées suspendues), a créé le Prix littéraire jeunesse de la Ville de Nice qui s'ajoute désormais aux dispositifs déjà en place dans le cadre de Lecture, écriture et théâtre pour tous.

Pour cette 2ème année, 9 classes du cycle 3, soit une sélection de 290 élèves, ont lu les ouvrages sélectionnés par les libraires et désigné leur lauréat : « Suzanne Griotte et le parc aux limaces » de Thibault Bérard.

Ce prix, « Le livre des élèves de Nice », parrainé par l'autrice jeunesse mondialement connue Susie Morgenstern, est remis en juin dans le cadre du prestigieux Festival du Livre de Nice.

**LE LAURÉAT BÉNÉFICIE D'UNE DOTATION**

**de 1 500 euros.**

## LES BIBLIOTHÈQUES

**SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ONT ÉTÉ REÇUS :**

**611 classes de primaire**
(chaque classe a pu venir ponctuellement ou régulièrement)

**13 607 élèves de primaire**
(chaque élève a pu venir ponctuellement ou régulièrement avec sa classe)

Crédit : Ville de Nice

# LA CULTURE SCIENTIFIQUE AVEC LE PÔLE SCIENCES JOAN FRANCÈS FULCONIS

**CE CENTRE PILOTE « LA MAIN À LA PÂTE »** met en œuvre et accompagne des projets scientifiques avec les classes, afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves.

Il s'adresse aux élèves et enseignants du premier degré du département des Alpes-Maritimes, avec une priorité aux REP+, REP et QPV sur Nice.

Le centre met également à disposition des enseignants du matériel scientifique adapté à l'enseignement des sciences à l'école.

La ville de Nice met à disposition un local dédié aux actions de ce centre au sein de l'école Terra Amata, permettant alors d'inscrire ses actions dans la durée, en créant un pôle de ressources pour les enseignants.

**MISSIONS ET SAVOIR-FAIRE DU CENTRE PILOTE :**

- Constitution et diffusion de ressources
- Prêt de matériel pédagogique (mallettes, ouvrages, albums, etc.)
- Formation d'enseignants
- Accompagnement des enseignants in situ ou dans les locaux du Centre pilote
- Co-construction et déploiement de séances, séquences ou projets pédagogiques
- Mise en place de partenariats scientifiques

Crédit : iStock

# OBJECTIF N°2 :

## TRANSMETTRE ET PROMOUVOIR L'IDENTITÉ NIÇOISE

### LA DIFFUSION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE NIÇOISES DANS LES ÉCOLES BILINGUES

La ville de Nice s'est engagée aux côtés de l'Éducation nationale pour développer les classes bilingues français-niçois au sein d'établissements scolaires.

**Depuis 2013, un cursus complet d'enseignement bilingue a été déployé à l'école des Orangers qui accueille aujourd'hui :**

**29 élèves de maternelle et 49 élèves d'élémentaire.**

L'intégralité du cursus est couverte de la petite section au CM2.

### LA PRÉSENTATION DES NOMS DES ÉCOLES PAR DES PLAQUES BILINGUES

L'ensemble des écoles publiques de la ville de Nice bénéficient de plaques **expliquant l'origine du nom de l'école, en français et en nissart,** à l'entrée de chaque établissement.

**LA CAISSE DES ÉCOLES** offre régulièrement des livres bilingues aux BCD des écoles.

### UN ENSEIGNEMENT DE LA DANSE TRADITIONNELLE DANS LES ÉCOLES :

**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024, LES DEUX PROFESSEURS SPÉCIALISÉS SONT INTERVENUS DANS**

**210 classes de 60 écoles niçoises,**

soit un total de 4 354 élèves.

Crédit : Ville de Nice

### LE MAI DES ÉCOLES

Cette fête niçoise, à laquelle prennent part les écoles de Nice, a été initiée il y a plus d'un quart de siècle par le comité des fêtes de la ville de Nice, sous l'égide de l'académie de Nice.

**CETTE MANIFESTATION ORGANISÉE SOUS L'ÉGIDE DES ANIMATEURS DE LA DIRECTION ENFANCE ET JEUNESSE DE LA VILLE SE DÉROULE SUR UNE JOURNÉE ET RASSEMBLE EN MOYENNE 50 CLASSES ET PRÈS DE**

**1 200 enfants**, dans le jardin des Arènes de Cimiez où sont proposés ateliers et jeux niçois.

Certains d'entre eux présentent les danses traditionnelles niçoises qu'ils ont apprises en classe grâce à l'intervention des deux professeurs spécialisés.

**Plus de 4 000 élèves bénéficient de l'enseignement en langue, culture et traditions niçoises.**

# OBJECTIF N°3 :

## ENCOURAGER ET FACILITER LA PRATIQUE SPORTIVE

### PRIORITÉ À L'APPRENTISSAGE DU VÉLO ET DE LA NATATION

**LE PLAN « SAVOIR ROULER À VÉLO » :**

La priorité portée par l'Education nationale pour apprendre aux enfants à faire du vélo au sein de l'école est entièrement partagée par la ville de Nice qui a mis en place un plan d'actions multiformes autour du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

La Ville de Nice mobilise ainsi 12 éducateurs et 4 animateurs sportifs associatifs qui interviennent du lundi au vendredi sur les écoles.

Elle met également à disposition une centaine de vélos et les équipements EPI nécessaires.

En complément, la ville de Nice organise des animations autour de la pratique du vélo dans les écoles durant le temps méridien.

Les CM1 et les CM2 sont principalement concernés par ces animations.

En outre, afin de développer, dès le plus jeune âge la pratique de ce sport, la ville de Nice dote fortement de draisiennes et vélos ses crèches et écoles maternelles.

**SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 :**

**les 2 935 élèves de 116 classes de 48 écoles**

ont bénéficié du plan «savoir rouler à vélo».

Crédit : Ville de Nice

Crédit : Ville de Nice

## LES « CLASSES BLEUES » :

Cet autre dispositif est destiné aux élèves de grande section de maternelle (entre 4 et 6 ans).

**SON OBJECTIF ?** familiariser les enfants avec l'élément aquatique afin qu'ils évoluent en autonomie, sans appréhension, et les préparer à l'apprentissage des différentes nages.

**Pendant 2 semaines, les enfants bénéficient chaque jour d'une séance de 40 minutes articulée autour de 3 grands thèmes :**

- la découverte de l'eau,
- l'immersion : comment entrer dans l'eau et sous l'eau
- le déplacement : flotter, se mouvoir dans l'eau

**2023-2024 :**

**3 classes ont été accueillies** et encadrées par l'équipe sportive et pédagogique, sous la surveillance de leur enseignant

## LE PLAN NAUTIQUE :

Organisé par la Direction des Sports de Nice en collaboration avec l'Education nationale et l'ASPTT voile se déroule sur la base nautique municipale, au Port de Nice.

Ce dispositif encadré par des agents territoriaux diplômés consiste à proposer toute l'année, sur 4 périodes durant le temps scolaire, l'apprentissage de la voile :

**UN TOTAL DE**

**32 classes de CE2, CM1 et CM2**

ont été accueillies et ont bénéficié de 8 séances de 2 heures par classe.

## LE PLAN « SAVOIR NAGER » :

Il a pour but de diffuser l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, tout particulièrement aux élèves de CM1 et de CM2 qui ne maîtrisent pas encore les bases de la nage, qui peuvent bénéficier de leçons pendant l'été, au terme de leur année scolaire.

**EN 2023-2024, ENVIRON**

**500 enfants ont participé**

à l'opération « savoir nager »

# METTRE LES RESSOURCES SPORTIVES MUNICIPALES À DISPOSITION DES SCOLAIRES

## DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS À DISPOSITION

Une équipe de 15 Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville de Nice travaille aux côtés des enseignants pour leur apporter leur expertise dans le cadre de projets pédagogiques prédéfinis.

Les interventions se déroulent suivant un cycle de 7 à 8 séances par activité.

Toutes les sessions ont lieu au sein des écoles disposant d'un gymnase ou, à défaut, dans les équipements situés à proximité voire dans des complexes spécialisés en fonction de la nature du sport abordé. L'accès aux pratiques sportives est privilégié, les écoliers étant considérés comme un public prioritaire.

**Sur une année scolaire, les interventions dans les écoles représentent un volume de plus de 3 000 heures,**

**40 écoles élémentaires bénéficiaires et plus de 350 classes**

(CE2, CM1 et CM2)

Crédit : Ville de Nice

# ASSOCIER LES SCOLAIRES AUX GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

## RETOUR SUR L'ARRIVÉE DU TOUR DE FRANCE 2024

Toute l'année scolaire précédant l'arrivée du Tour de France à Nice (juillet 2024), la Ville de Nice a souhaité associer, en lien avec l'organisateur (ASO), les élèves niçois à ce grand évènement à travers plusieurs rendez-vous :

- **La Dictée du Tour,** pour les élèves de CM2, s'est déroulée le 22 mars :

  1 enfant de CM2 sur 3 a participé à la Dictée du Tour.

  Les trois meilleurs élèves ayant réalisé la dictée ont reçu un vélo.

  Les seize suivants ont bénéficié d'une place nominative pour assister, avec un parent accompagnateur, à l'arrivée au Tour de France à Nice.

  Les six meilleurs élèves de chaque classe ayant participé à la Dictée du Tour en classe ont reçu des goodies.

- **Le challenge « Je décore mon école aux couleurs du Tour de France »** organisé pour les maternelles: Les affiches A4 ou A3, les productions en 3D, les photographies ont embelli les écoles.

  4 écoles représentant 550 élèves ont participé à ce challenge.

  Les trois meilleurs projets ont reçu des lots :
  Un « Totor à vélo » pour le projet n°1, une borne Tour de France pour les projets classés n°2 et 3.

- **Le concours « Je crée mon affiche Tour de France »** a été organisé pour les élémentaires (sauf les CM2), sur un format A3. Ces affiches sont exposées au guichet unique *Nice facile*.

  6 écoles représentant 380 élèves ont participé à ce concours.

- **L'appel à projet pour l'obtention de draisiennes organisé pour les écoles maternelles** pour initier les enfants à l'équilibre dès leur plus âge, avant de passer au vélo :

  10 écoles représentant 1 700 enfants ont participé à cet appel à projet et 50 draisiennes ont été réparties

Crédit : Ville de Nice

## FOCUS : PENDANT L'ÉTÉ 2024, LA FRANCE ACCUEILLAIT LES JEUX OLYMPIQUES

**SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 :**

**355 enfants de 14 classes** représentant les écoles de la Circonscription de Nice 6 se sont rassemblés à Thérèse Roméo pour une manifestation autour de la flamme olympique.

# LE SOUTIEN À LA PRATIQUE SPORTIVE SUR LES TEMPS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

## LE DISPOSITIF « COUPON-SPORT » POUR LES 6-18 ANS

La ville de Nice soutient la pratique sportive d'environ 2 800 jeunes de 6 à 18 ans par an avec la **distribution de « coupons sports »** d'une valeur de 20€, ou 40€ pour les bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS) et/ou de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH).

**Ces coupons permettent de financer une partie des cotisations au sein des clubs sportifs niçois.**

Le coût annuel de ce dispositif avoisine les 90 000 € et s'inscrit comme un dispositif précurseur pour la pratique du sport en club, en cohérence avec les objectifs du sport pour tous et de l'égalité des chances.

**La ville de Nice a choisi de maintenir ce dispositif, en complément du Pass'Sport proposé par l'Etat depuis 2021 afin d'encourager la pratique sportive et d'augmenter le pouvoir d'achat des familles niçoises**

## LES ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS ET LES CENTRES SPORTIFS DE VACANCES

Les ETAPS de la Direction des Sports proposent, sur le temps extrascolaire :

- **TOUS LES MERCREDIS de 8h15 à 17h30 EN PÉRIODE SCOLAIRE une *Ecole Municipale des Sports nautiques et terrestres*** proposant des activités sportives à destination des jeunes de 8 à 11 ans.

  En moyenne, **80 enfants sont inscrits** pour une pratique de plus de 15 activités en extérieur : *ski, voile, kayak de mer, VTT, patinage sur glace, course d'orientation, natation, escalade, randonnée pédestre, , mini-golf, tir à l'arc, roller, etc...* Ces activités permettent de diffuser auprès des jeunes les valeurs véhiculées par l'adhésion à une pratique sportive : l'esprit d'équipe et de solidarité, le respect, le dépassement de soi, sans parler des bienfaits sur leur santé.

- **DURANT LES VACANCES SCOLAIRES, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, des *Centres Sportifs de Vacances nautiques et terrestres*.**

  Ils accueillent plus de **800 enfants** autour de disciplines sportives variées.

Crédit : Ville de Nice

## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La ville de Nice accompagne par l'octroi de subventions l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) pour la mise en œuvre d'actions au bénéfice des licenciés de ces associations.

Plus généralement, la ville de Nice accorde près de 10 M€ par an à plus de 200 associations sportives qui œuvrent en faveur de la jeunesse sur des projets éducatifs et sportifs allant de l'initiation, au plus haut niveau.

La plupart de ces organismes poursuivent en temps périscolaire et hors temps scolaire le développement des pratiques sportives notamment en direction des plus jeunes.

Crédit : Ville de Nice

## OBJECTIF N°4 :

# METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE AU SEIN D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES RÉPARTIES SUR TOUT LE TERRITOIRE NIÇOIS

### LES ANIMANICE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont des structures dédiées aux loisirs, réparties sur l'ensemble du territoire communal.

**Ce réseau de 18 centres** développe une offre socioculturelle et d'Education populaire par une programmation pluridisciplinaire *(activités sportives, culturelles, éducatives et artistiques)*, avec une forte dominante de propositions à destination des enfants.

### L'OFFRE SOCIOCULTURELLE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE PROPOSÉE AUX ENFANTS PAR LES CENTRES ANIMANICE

**Plus de 100 activités dans les domaines des arts, langues des vivantes, de la danse, de la musique et du sport** sont accessibles à tous dans l'ensemble des structures.

Les cours sont assurés par des animateurs qui ont vocation à initier l'enfant à une activité. Ce temps se veut non contraint, favorable à l'épanouissement de l'enfant.

Selon la nature de l'activité, des groupes de niveau ou d'âge sont constitués permettant un perfectionnement de la pratique et un accompagnement des enfants qui grandissent.

Les centres AnimaNice tendent de plus en plus à créer une offre, qui comme en classe, permet un apprentissage au contact des autres, s'enrichissant d'expériences partagées.

Ainsi, les cours collectifs pour la pratique d'un instrument se multiplient et ont déjà fait leurs preuves de réussite.

L'action des centres AnimaNice s'inscrit en complémentarité du temps scolaire, les activités étant proposées en semaine, après l'école, ainsi que les mercredis et les samedis.

Dans un contexte d'inflation, on pourra relever que la **tarification** appliquée pour les cours enfants, les stages découverte et les spectacles pour enfants est accessible et adaptée aux habitants de tous les quartiers.

Crédit : Ville de Nice

## « PRÊTE-MOI TA PLUME »

A l'occasion de la manifestation nationale et internationale **Le Printemps des poètes** qui se déroule chaque année au mois de mars, le réseau des Centres AnimaNice met en place l'évènement nommé **« Prête-moi ta plume »**.

**Sa vocation ?** Valoriser le livre et la langue française, redonner le goût et le plaisir de découvrir, d'apprendre et de jouer avec les mots.

## LES STAGES DÉCOUVERTE ET LE PROJET BLACK BOX EXPÉRIENCE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les **stages découverte** proposés à semaine aux enfants pendant les vacances, peuvent être suivis à la journée ou à la demi-journée, selon le choix des parents.

Les 6-12 ans découvrent alors de nouvelles activités : l'équitation, le cirque, la photographie etc...

Fort de son succès, le **projet Black Box Expérience**, qui a connu sa 3ème édition en 2023, favorise l'accompagnement des jeunes talents vers une première expérience de la scène après plusieurs mois de travail collectif et individuel.

Crédit : Ville de Nice

# LA POLITIQUE D'ÉDUCATION DU JEUNE SPECTATEUR

## LES SPECTACLES POUR ENFANTS

**L'éducation du jeune spectateur et sa sensibilisation au spectacle vivant** est un autre axe majeur de la politique publique d'animation socioculturelle développée grâce aux centres AnimaNice.

Des **spectacles pour les enfants** sont programmés tout au long de l'année dans différents équipements principalement les mercredis et samedis.

Certains spectacles sont adaptés aux tout petits dès 6 mois. Ils sont l'occasion de créer une première approche du spectacle vivant dans sa diversité (théâtre, marionnette, clown…) et un temps enfant/parent/grand parent.

Le service AnimaNice fait appel à différentes compagnies locales afin de sensibiliser le regard des enfants.

Plusieurs équipements sont pourvus de salles de spectacle : la Black Box à Bon Voyage, le Théâtre de la tour à Gorbella et l'Espace Grappelli à Cimiez.

Ces espaces situés dans des établissements de proximité font entrer les enfants dans l'univers des salles obscures et les installent dans un univers culturel atypique.

## LE PRINTEMPS DES MÔMES

**C'est l'évènement emblématique de cette politique d'éducation du jeune spectateur, à savoir un festival d'art vivant créé** par la Municipalité en 2008 : deux semaines de spectacles, d'ateliers, d'animations pédagogiques et de rires à partager en famille dans toute la ville.

**Véritable rendez-vous familial et culturel,** il permet aux enfants et aux adolescents de rompre avec la prédominance des écrans et propose des alternatives crédibles de divertissements éducatifs durant les vacances scolaires de printemps autour d'une double-ambition forte : **redécouvrir l'art vivant et les arts du spectacle et aiguiser ainsi l'esprit critique dès le plus jeune âge**.

Par ce programme, la ville de Nice souhaite soutenir la création artistique, donner le goût de l'art vivant au plus grand nombre et plus particulièrement promouvoir l'éducation culturelle et artistique.

Crédit : Ville de Nice

## OBJECTIF N°5 :

# PROPOSER DES DISPOSITIFS CIBLÉS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

## LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

### SA PHILOSOPHIE :

Porté par la Caisse des Écoles de la Ville de Nice, le PRE vise à accompagner, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des enfants et adolescents issus de quartiers prioritaires présentant des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

### CHIFFRES-CLEFS DU PRE NIÇOIS :

**46 établissements**

scolaires soit

**18 maternelles, 20 élémentaires** et **8 collèges**.

Fin 2023,

**346 enfants**

étaient inscrits dans ce parcours individualisé :

**51 enfants**

étaient âgés de 3 à 6 ans,

**157 âgés**

de 7 à 10 ans,

**138 adolescents**

de 11 à 16 ans

### SA MISE EN ŒUVRE :

**DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE CONCERNÉ, UNE ÉQUIPE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :**

- **CONSTRUIT**, avec les parents, un **parcours individualisé d'accompagnement social éducatif**
- **PROPOSE** des **actions coordonnées à l'école et dans le quartier** de l'enfant.

Il s'agit de **prioriser** ensemble **les interventions les plus appropriées** en s'appuyant sur les potentialités des enfants et de leurs parents pour créer les conditions de réussite.

### UNE ACTION ARTICULÉE AUTOUR DE TROIS AXES :

**CES AXES RÉPONDENT AUX BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES ACTEURS ÉDUCATIFS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :**

- La santé psychique : accompagnement individuel ou en groupe restreint
- L'accompagnement éducatif : remobilisation sur les apprentissages, travail sur la méthodologie, ouverture sociale, culturelle...,
- L'éducation/citoyenneté : développement des compétences psychosociales, ouverture culturelle, implication des familles, etc...

Cette démarche de projet est mise au service d'un contrat unique et global, le Contrat de ville.

### NOUVEAUTÉ : RECRUTEMENT D'UN RÉFÉRENT DE PARCOURS :

En 2024, l'équipe du PRE se renforce et compte désormais 3 agents dont un référent de parcours qui assure le suivi sur le terrain des parcours individualisés, à étapes régulières. Il est garant du lien entre l'enfant, la famille, l'école et les autres professionnels concernés durant toute la durée du parcours et d'informer de l'évolution de la situation de l'enfant/adolescent.

## EXEMPLES D'ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PRE EN 2023 :

### THÉMATIQUE SANTÉ :

L'association **Chrysalides** apporte un accompagnement psychologique à 100 enfants/ adolescents fragiles afin de :

- lever les obstacles sociaux, familiaux ou sanitaires
- favoriser la réussite éducative des enfants,
- accompagner les parents dans leur rôle éducatif ou sanitaire

### THÉMATIQUE ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF :

L'association **Epilogue** prend en charge 35 enfants pour un accompagnement à la scolarité et au soutien à la parentalité autour des projets :

- « les mots pour le dire » pour les maternelles (20 enfants)
- « Starter Lecture » pour les élémentaires (15 enfants).

Les objectifs sont d'améliorer la relation parents/école et la régularité de la fréquentation, revaloriser l'enfant et le parent dans son rôle, développer des situations d'expression orale individuelle et collective et construire un parcours d'accompagnement social et éducatif.

### THÉMATIQUE EDUCATION ET CITOYENNETÉ :

L'association **« BOMMA CIE »** prend en charge 32 enfants/ adolescents pour un travail sur le développement des compétences psychosociales et les règles du vivre ensemble en utilisant le théâtre comme **levier éducatif.** Cette action permet de renforcer l'esprit critique et le libre arbitre, de favoriser des postures plus adaptées (aux pairs, à l'école, à la famille, à la société…).

# LA CITÉ ÉDUCATIVE

## SON ORIGINE :

Annoncée par le président de la République en juin 2023, le comité interministériel des Villes du 27 octobre 2023 a officialisé la généralisation progressive du label « Cités éducatives » à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans les territoires volontaires, d'ici la fin du quinquennat.

Initialement circonscrite à certains territoires prioritaires, à titre expérimental, la labellisation s'ouvre désormais à tous les quartiers prioritaires de la Ville, au travers d'un appel à candidatures.

Dès juin 2019, le site Nice - Saint Laurent du Var a été labellisé « Cité éducative ».

## SA MISE EN ŒUVRE :

Le programme s'applique pour la ville de Nice sur le périmètre prioritaire "Les Moulins".

**LES ÉTABLISSEMENTS NIÇOIS BÉNÉFICIANT DU LABEL SONT :**

- Les écoles maternelles Bois de Boulogne, Orchidées, Digue des Français 1 et 2 et les Moulins.
- Les écoles élémentaires Bois de Boulogne, Digue des Français I et II et les Moulins
- Le Collège Jules Romains

**LE PROGRAMME DÉPLOYÉ LOCALEMENT S'INSCRIT :**

- dans les 3 axes nationaux définis :
  1) conforter le rôle de l'école,
  2) promouvoir la continuité éducative,
  3) ouvrir le champ des possibles
- et dans la volonté de fédérer, au service des 0-25 ans concernés habitant les Quartiers Politique de la Ville (QPV) une véritable communauté éducative réunissant parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants.

## SON OBJECTIF :

Ce dispositif vise à intensifier l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la Ville, de la naissance à l'insertion professionnelle.

Il s'agit de déployer de manière coordonnée davantage de moyens humains et financiers dans des quartiers à faible mixité cumulant de nombreuses difficultés socio-éducatives.

Les grandes politiques publiques déployées par ailleurs comme le renouvellement urbain, la formation ou la sécurité bénéficient **également d'un cadre renforcé de coordination territoriale.**

## OUTRE LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

directement par la Ville de Nice, des associations sont financées via ce dispositif pour assurer des actions sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**Ainsi, chaque année, une vingtaine de projets financés permettent d'apporter des moyens supplémentaires pour répondre au plus près aux besoins locaux, tels que :**

- la lutte contre le décrochage scolaire,
- le soutien à la parentalité,
- l'accès à la culture,
- l'accès à de nouvelles pratiques sportives mixtes,
- le développement de la citoyenneté,
- ou encore la sensibilisation à la laïcité

# LES DISPOSITIFS DE L'EDUCATION NATIONALE FAVORISÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE MUNICIPALE

## LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDES SECTIONS, CP ET CE1

Dans le cadre de la mise en place de la réforme « 100% réussite en CP », une nouvelle mesure a été prise par le Gouvernement au travers du dédoublement des classes de CP dans les écoles REP + dès la rentrée scolaire 2017.

Ce dispositif a été étendu par la suite pour les classes de CE1, puis de grande section de maternelle.

Ce dispositif a pour objectif de **créer des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves, en réduisant le nombre d'élèves par classe**, permettant concrètement d'identifier plus rapidement les éventuelles difficultés rencontrées par les élèves et les moyens d'y remédier.

L'investissement de la Ville de Nice a été immédiat et massif pour répondre strictement à cette mesure en faveur de l'accompagnement scolaire dans les secteurs de l'éducation prioritaire.

### CHIFFRES-CLEFS DE LA POLITIQUE DE DÉDOUBLEMENT :

**DEPUIS 2017, 55 CLASSES DÉDOUBLÉES :**

**29 classes en CP** **26 classes en CE1**

**DEPUIS 2021,**

**24 dédoublements en classes de Grande Section.**

**Ces nouvelles classes ont été aménagées voire créées dans des locaux disponibles, nécessitant divers travaux d'adaptation, comme à l'école René Cassin, Ariane Sud ou encore Saint Charles.**

**La Ville de Nice a poursuivi cet effort dans l'accompagnement de l'Education nationale du dédoublement des classes en maternelle.**

## LE DISPOSITIF DES TOUTES PETITES SECTIONS (TPS)

A la rentrée 2024, la Ville de Nice compte **15 TPS dans les écoles maternelles publiques niçoises suivantes:** Acacias, Bois de Boulogne, Bon Voyage (2 classes), Jules Ferry, Las Planas, Lauriers roses, Jean Macé, Muriers, Nice Flore, Pasteur, Saint-Charles, Madeleine supérieure, Moulins, Clément Roassal.

Ce dispositif permet de scolariser des enfants ayant moins de 3 ans résidant sur les secteurs concernés.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille du jeune enfant est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

# LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

**L'OPÉRATION VACANCES APPRENANTES** comprend plusieurs dispositifs : école ouverte et stages de réussite. Ce dispositif s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans les quartiers Politique de la ville. La ville de Nice accompagne cette mesure en mettant gracieusement à disposition ses locaux scolaires, ainsi que le personnel nécessaire pour en assurer l'entretien.

**LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE** permet de proposer aux élèves un programme équilibré associant **renforcement scolaire et activités sportives et culturelles**, pendant les vacances scolaires (vacances d'hiver, vacances de printemps et vacances d'été), ainsi que les mercredis dans leur établissement scolaire habituel ou dans un établissement proche.

En moyenne, **4 écoles accueillent des enfants à chaque période de vacances scolaires.**

**DES STAGES DE RÉUSSITE** sont également proposés pendant les vacances scolaires aux élèves les plus en difficulté pour consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

Crédit : Envato Elements

# LES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

## LE CONTRAT DE VILLE REPOSE SUR TROIS PILIERS :

**LA COHÉSION SOCIALE :** le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;

**LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LE CADRE DE VIE :** le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et l'accession à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers ;

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI :** le contrat de ville mobilise les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

## QUELLES ACTIONS ?

**SUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE VACANCES SCOLAIRES, SPÉCIFIQUEMENT POUR LE PUBLIC JEUNE :**

- Des actions d'accompagnement à la scolarité
- Découverte d'ateliers philosophiques
- Découverte de lieux culturels par immersion ludique,
- Participation à des plateaux sportifs et artistiques
- Diffusion de la culture scientifique grand public lors d'animation de rue
- Participation à des ateliers d'expression
- Sensibilisation à l'écocitoyenneté et au développement durable

**PARALLÈLEMENT D'AUTRES ACTIONS TOUCHENT DES PUBLICS PLUS VASTES QUI INCLUENT ÉGALEMENT LE PUBLIC JEUNE :**

- L'éducation à la santé,
- La médiation sociale et l'accès aux droits,
- Le soutien à la fonction parentale,
- Les transformations des quartiers

Dans chaque quartier, des centres sociaux et/ou des espaces de vie sociale développent des compétences particulières en lien avec leur public, et en particulier pour la jeunesse et les familles ; développement de l'esprit critique, valeurs de la République et laïcité, égalité filles/garçons, sorties en famille, accompagnement à la scolarité...

Des instances partenariales, telles que des commissions sports, réussite éducative, jeunesse, sont animées sur ces territoires et participent à la construction de ces actions par l'évaluation et le suivi des besoins exprimés par les jeunes et les professionnels de terrain.

## CHIFFRES-CLEFS

**En 2023, ce sont plus d'une trentaine d'actions plus spécifiquement tournées vers les jeunes menées par près d'autant de partenaires associatifs dans les différents territoires pour un budget métropolitain de plus de**

**200 000€, dont 54 000€ dédiés à l'accompagnement à la scolarité**

## LE PÉRIMÈTRE DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

En 2024, 10 quartiers prioritaires sur la Métropole Nice Côte d'Azur dont 6 sur Nice seule ou partagés avec des communes limitrophes

- Nice Nord Las Planas/le Rouret
- Nice centre
- Les Moulins/Le Point du jour
- Les Sagnes
- Paillon
- Ariane Manoir Gares

Crédit : Ville de Nice

# Axe 4

# Participer à la formation de citoyens libres et éclairés ainsi qu'à la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité

**IL S'AGIT :**

- de développer dès le plus jeune âge une compréhension approfondie des droits, des devoirs et du respect des différences
- de préparer les enfants à devenir des adultes responsables et engagés dans la société, contribuant positivement au vivre-ensemble

## OBJECTIF N°1 :

## DÉFINIR DES PLANS D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET DE DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

### LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

#### DES SIGNAUX D'ALARME ACTIVÉS PAR L'ACTUALITÉ

L'actualité nationale illustre la gravité du phénomène pouvant aller jusqu'au suicide des enfants victimes.

Les derniers chiffres nationaux font état de 800 000 à un million d'élèves victimes de harcèlement, soit entre 6 à 10 % d'entre eux.

Crédit : Freepik

#### VIGILANCE ET ACTION AU NIVEAU LOCAL

**Conseil Municipal d'octobre 2023 :** une délibération annonçait différentes actions dans les écoles, dont plusieurs en partenariat avec l'Education Nationale.

**Le 27 mars 2024, dans la poursuite de cette délibération, la Ville de Nice et le rectorat de l'académie de Nice ont signé une convention de partenariat** afin de :

- Cadrer une politique conjointe de lutte contre le harcèlement scolaire
- et acter leur volonté de travailler en étroite collaboration sur cette thématique, notamment par le biais de formations conjointes.

La Ville de Nice et le pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire proposent des actions de prévention à destination des élèves et des familles de façon complémentaire dans le cadre du programme pHARe :

- Ateliers proposés aux parents pour les sensibiliser aux différentes formes de harcèlement et cyberharcèlement, leur donner « les clefs » pour les détecter
- Interventions dans les classes auprès des élèves

## LE SALON DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE : « TOUS UNIS CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE » :

Organisé par la Ville de Nice et l'Inspection Académique deux fois par an, il propose plusieurs ateliers animés par les équipes de la direction de la prévention de la délinquance de la Ville de Nice en collaboration avec les équipes du pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire.

**OBJECTIFS :**

- Sensibiliser les enfants sur le harcèlement scolaire en posant des mots sur les maux
- Rendre les enfants acteurs de la lutte contre le harcèlement pour, qu'en tant que témoins, ils adoptent l'attitude appropriée.

**1ÈRE ÉDITION DU SALON - NOVEMBRE 2023 :**

**910 enfants sensibilisés.**

**2ÈME ÉDITION MAI 2024 :**

**433 enfants sensibilisés**

Ce salon est complémentaire aux interventions conduites par les équipes de prévention primaire de la ville de Nice dans les écoles.

**LA VILLE DE NICE A DISPENSÉ** fin août 2023 à l'ensemble de ses agents des écoles *(540 ATSEM et 530 ATT)* ainsi qu'aux 204 gérants de cantine, **une sensibilisation à la laïcité à l'école et à la lutte contre le harcèlement**. Cette sensibilisation sera renouvelée régulièrement, notamment pour les nouveaux agents.

## LES MESURES

- **La médiation**
- **La responsabilisation,** mesure alternative à l'exclusion scolaire
- **Le changement d'école :** Dans le cadre d'une situation de harcèlement scolaire avérée, sur saisie de l'IA-DASEN, le Maire utilise son pouvoir de police administrative en application des dispositions du décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires et procède à la radiation de l'élève agresseur de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune.

Crédit : Ville de Nice

# LA DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

## LA DÉFENSE DES PRINCIPES DE LAÏCITÉ

Par sa délibération n°1.1 du 7 novembre 2023, la ville de Nice a souhaité mettre en place un plan d'actions pour lutter contre les atteintes à la laïcité dans les écoles.

**CE PLAN D'ACTIONS, ÉLABORÉ CONJOINTEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE, COMPREND PLUSIEURS MESURES :**

- la nomination d'un référent laïcité
- la création d'un réseau de référents identifiés dans chaque direction générale de la ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur avec celle de sous-référents dans les directions suivantes : citoyenneté, ressources humaines, éducation et sports
- la création d'une boîte mail dédiée : laicite@ville-nice.fr
- la mise en place d'une procédure de signalement d'atteintes au principe de la laïcité
- le déploiement d'un plan de formation « citoyenneté/laïcité » s'adressant à l'intégralité des agents des collectivités sans distinction de grade ou de fonction par le réseau des référents laïcité
- la systématisation, dans le cadre des relations avec les associations et clubs sportifs recevant une subvention de la Ville, de la signature et du respect, par chaque intervenant, du contrat d'Engagement Républicain accompagné d'une session d'information sur la radicalisation dans le sport
- deux mesures à destination de la jeunesse niçoise, se déclinant par :
  - le renforcement des activités proposées aux élèves sur le temps méridien par des intervenants sous la coordination du référent laïcité
  - la mobilisation des élus référents de chaque école sur la semaine du 9 décembre, journée de la Laïcité, pour le rappel de la devise et des valeurs de la République dans toutes les classes

- s'appuyer sur le partenariat développé avec l'ensemble des acteurs de la prévention en proposant
  - à l'Éducation nationale, l'édition d'un livret laïcité pour les élèves des écoles niçoises
  - au Parquet de revisiter complètement le protocole du Rappel à l'Ordre en y intégrant les atteintes à la Laïcité

De premières formations et sensibilisations ont permis aux agents de la ville de Nice et de l'Education nationale d'être pleinement engagés dans cette démarche.

## LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

- **Le 11 octobre 2018,** le conseil municipal de la ville de Nice a voté à l'unanimité la délibération n°40.03 créant la cellule municipale d'échanges sur la radicalisation, en lieu et place des dispositifs existant auparavant.
- **Aujourd'hui,** un coordinateur municipal chargé d'échanges sur la radicalisation (CMER), adossé au Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance est clé de voute de la prévention de la radicalisation au sein de la collectivité

**SES MISSIONS :**

- Mettre en œuvre plusieurs actions définies dans la stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2022- 2026
- Recueillir des informations, les analyser et traiter les signalements
- Sensibiliser les agents et partenaires associatifs au phénomène de la radicalisation.
- Coordonner les différents services de la collectivité afin de fluidifier la remontée d'informations.
- Suivre les situations et participer au besoin aux groupes de travail lors des réunions en lien avec le CLSPD

Crédit : Ville de Nice

# OBJECTIF N°2 :

## SENSIBILISER LES JEUNES NIÇOIS AU DEVOIR DE MÉMOIRE

Crédit : Ville de Nice

### LE CAMP DES MILLES

La Ville de Nice propose aux élèves de CM2 des écoles niçoises de découvrir le **camp des Milles** à Aix-en-Provence, haut lieu de mémoire et d'enseignements pour le temps présent : visite guidée et participation à un atelier choisi par l'enseignant.

La Ville de Nice prend en charge l'entrée au mémorial et la navette Aix/mémorial ; la SNCF assumant le coût de transport en train.

**2023-2024 :**

**10 écoles, 13 classes**

représentant 330 élèves ont bénéficié de la visite.

### LES VISITES DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

La ville de Nice propose aux écoles niçoises de découvrir le Musée de la Résistance de Nice, situé dans le quartier de l'Arénas avec à l'appui un support facilitant la visite assurée par l'enseignant (présentation du contexte général et des éléments exposés et questionnaire) pour les élèves de CM1 et CM2.

**2023-2024 :**

**17 écoles, 19 classes et 550 élèves**

ont bénéficié de cette visite.

### LES ATELIERS DU MÉMORIAL DE LA SHOAH

Soucieuse de faire vivre le devoir de mémoire auprès des écoliers niçois, la Ville de Nice a conclu un partenariat pluri annuel avec le Mémorial de la Shoah.

**2023-2024 :**

**10 classes de CM2**

ont bénéficié d'un atelier de 2h30 autour de deux thèmes au choix de l'enseignant :

- **L'enfant aux deux noms :** à travers le parcours d'un enfant caché, le jeune public découvre les différentes étapes de l'exclusion des Juifs en France sous l'Occupation. Cette période est reconstituée à l'aide de chansons yiddish, de documents d'archives, de photographies de famille.
- **Simone Veil, une histoire française :** à travers l'itinéraire de Simone Veil née Jacob, les enfants découvrent une famille française juive fortement attachée aux valeurs républicaines dont le destin bascule pendant la Seconde Guerre mondiale. À l'aide de documents d'archives de la famille Jacob, ils abordent l'histoire de l'exclusion des Juifs de France puis mettent en lumière l'engagement de Simone Veil dans le travail de mémoire et la reconnaissance des Justes dans la mémoire collective.

## LA PARTICIPATION DES SCOLAIRES AUX COMMÉMORATIONS DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

En partenariat avec l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), la ville de Nice propose trois jours de commémoration réservés aux élèves de CM1 et CM2, pour les évènements patriotiques du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945.

L'enseignant volontaire s'engage à emmener sa classe le jour de la cérémonie officielle durant laquelle les élèves seront actifs (dépôts de gerbes, lecture de textes, interprétation de La Marseillaise).

**DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024,**

**5 écoles, 5 classes, 160 élèves**

ont bénéficié de ces actions

Crédit : Ville de Nice

Crédit : Ville de Nice

## LE LIVRET JEAN MOULIN

A l'occasion du 80e anniversaire de sa mort, la Ville de Nice a souhaité rendre hommage à Jean Moulin, héros de la Résistance, décédé le 8 juillet 1943.

En partenariat avec 4 écoles niçoises et le Musée de la Résistance Azuréenne, la Ville a réalisé un ouvrage ludique et pédagogique retraçant la vie de Jean Moulin : son enfance, la formation de son esprit républicain, son rôle d'unificateur des mouvements de résistance.

Il rappelle également que cet homme d'Etat a séjourné à Nice et réalisé des actions depuis la galerie Romanin rue de France, pendant la période de la Résistance.

**Plus de 4 000 élèves de CM2**

des écoles publiques et privées de Nice ont reçu le livret « Jean Moulin, héros et martyr de la Résistance française ».

# OBJECTIF N°3 :

## PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES ÊTRES HUMAINS

### QUESTIONNER LES STÉRÉOTYPES ET DÉCONSTRUIRE LES IDÉES REÇUES

L'égalité entre les filles et les garçons est la première marche pour prévenir de toutes les formes de discriminations. Pour y parvenir, il est nécessaire de déployer une culture de l'égalité entre les êtres humains et la mixité sociale, afin de questionner les stéréotypes et déconstruire les idées reçues, défavorables à la participation active et égale entre tous, dans toutes les sphères de la vie.

La catégorisation, les préjugés et les stéréotypes constituent la base sur laquelle peuvent prendre appui des comportements discriminatoires. En effet, les stéréotypes et les préjugés sont sources d'inégalités et de déni d'accès au droit fondés sur les genres, classes sociales ou races.

**Assurer l'égalité de traitement et de chances pour tous et toutes, c'est déconstruire les stéréotypes.**

### LES ACTIONS MENÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

**ELLES VISENT NOTAMMENT À :**

**L'égalité et de la visibilité :** promotion de l'égalité entre les humains et sensibilisation à une culture de l'égalité ;

**AU TRAVERS DE :**

**Dialogues et témoignages :** favoriser l'écoute, le dialogue et l'empathie, encourager les élèves à exprimer leurs opinions, à partager leurs expériences ;

**POUR :**

**Le renforcement positif et la valorisation :** construction d'alliances et de solidarité ; comprendre les perspectives des autres, contribuer à un environnement scolaire plus inclusif et respectueux ;

**ET :**

**La réduction des comportements sexistes.**

### LE « JEU DE L'ÉGALITÉ »

Le service Accès aux droits, égalité et lutte contre les discriminations (SAEL) de la Ville de Nice intervient dans les établissements scolaires, notamment avec le jeu de l'égalité.

Cet outil pédagogique créé par le SAEL est un support ludique qui s'inscrit au croisement de l'approche globale de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance conduite par le Service Prévention Primaire de la Direction de la Prévention de la Délinquance, et du Plan d'action pluriannuel pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne mené par le SAEL au sein de la Direction Cohésion Sociale, du Handicap et de l'égalité femmes/hommes.

Crédit : Ville de Nice

## L'EXPÉRIMENTATION DE LA TENUE UNIQUE (UNIFORMES) :

Suite à l'annonce gouvernementale d'une **expérimentation nationale sur le port d'une tenue scolaire unique**, par délibération lors du Conseil Municipal du 21/12/2023, et en accord avec les directeurs des écoles concernées et l'Inspection Académique, **la Ville de Nice s'est portée candidate pour lancer l'expérimentation dans 5 écoles élémentaires publiques à la rentrée 2024-2025 :** Fabron, Bon Voyage 1, Bon Voyage 2, Ronchèse, Bois de Boulogne.

**LA MISE EN PLACE D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE UNIQUE VISE :**

- à renforcer la cohésion entre élèves
- à améliorer le climat scolaire
- à favoriser une atmosphère de travail et d'égalité au sein de l'établissement.
- à valoriser l'image de l'école en créant un sentiment d'appartenance et d'unité entre les élèves

**Un trousseau cofinancé par la Ville et l'Etat est attribué gratuitement à chaque enfant.**
Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation.

## OBJECTIF N°4 :

# PROPOSER AUX ENSEIGNANTS UN CATALOGUE D'ACTIONS CITOYENNES

L'apprentissage de la Citoyenneté doit se faire dès le plus jeune âge, notamment à l'école, lieu incontournable d'apprentissage, de sociabilisation et de mixité sociale. La Ville de Nice fait le choix d'accompagner les futurs citoyens de demain dans la transmission des valeurs de la République ainsi que la prévention des conduites à risques.

Réalisées en collaboration avec l'Education Nationale, **51 ACTIONS SONT RÉUNIES DANS UN DOCUMENT UNIQUE**.

**Les actions proposées dans ce catalogue sont réparties dans quatre thématiques :**

- Devenir citoyen
- Les services publics locaux de la Ville de Nice
- Commémorations et mémoires
- Prévention et sensibilisation à la citoyenneté

### BILAN DU CATALOGUE DES ACTIONS CITOYENNES :

| ANNÉE 2021-2022 | ANNÉE 2022-2023 |
|---|---|
| **18 833 élèves** sensibilisés | **19 398 élèves** sensibilisés |
| **50 écoles** | **90 écoles** |
| **770 classes** | **825 classes** |

Crédit : Ville de Nice

# QUATRE EXEMPLES D'ACTIONS

## LE BANC DES COPAINS :

La Ville de Nice se mobilise afin de **favoriser**, en maternelle comme en élémentaire, **le vivre-ensemble, l'empathie et l'amitié** au travers du « banc des copains ». Un enfant souffrant d'un manque de lien social avec ses camarades de classe peut rejoindre le « banc des copains » pour leur signaler qu'il aimerait discuter ou jouer avec eux. À partir d'un banc existant dans l'école ou d'un nouveau fourni par la Ville, cette dernière offre un kit (lasure colorée, pots de peinture, pinceaux, pochoirs, ...) afin que les enfants puissent ainsi créer « leur » banc d'école et s'inscrire pleinement dans une démarche participative et citoyenne.

**DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024,**

**52 écoles** ont bénéficié à leur demande de cette action, **soit plus d'un tiers des écoles publiques de la Ville.**

Crédit : Ville de Nice

## INTERVENTIONS D'AVOCATS DANS LES ÉCOLES :

Engagée en faveur de la sensibilisation des enfants au respect de leurs droits et de leurs devoirs, la ville de Nice propose aux écoles niçoises des séquences en classe, réalisées par des avocats, pour les informer sur :

- le fonctionnement de la justice,
- les droits dont ils bénéficient,
- les obligations qui leur incombent,
- et pour répondre à leurs innombrables questions.

**DÉBUT 2024 :** La Ville de Nice a signé une nouvelle convention avec la Présidence du Tribunal Judiciaire de Nice, représentant le Conseil départemental de l'Accès au Droit des Alpes-Maritimes et l'Ordre des avocats au Barreau de Nice afin de pérenniser et développer ce partenariat.

## CARTE DE NOËL POUR LES SOLDATS EN OPÉRATION :

La Ville de Nice met en relation des classes de maternelle ou d'élémentaire souhaitant envoyer des cartes de Noël aux soldats en opération extérieure (OPEX) et intérieure (OPINT, opération Sentinelle).

Cette correspondance permet aux enfants d'écrire et de dessiner et ainsi d'apporter du réconfort aux troupes qui répondent à la classe, engageant ainsi un dialogue.

**DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024,**

**15 écoles, 15 classes et 370 élèves**

se sont engagés dans cette opération.

## VISITE DE LA RÉGIE EAU D'AZUR :

Dans le cadre de la découverte de ses services publics locaux, la Ville de Nice propose aux classes élémentaires de participer à des ateliers portant sur le cycle de l'eau et les éco-gestes, ou encore le rôle des stations d'épuration. La Régie remet à l'issue de la visite un livret pédagogique et un diplôme du « petit spécialiste de l'eau ».

**EN 2023-2024,**

**6 écoles, 30 classes et 710 élèves**

ont bénéficié de cette opération.

# L'APPRENTISSAGE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**LES ACTIONS DU SERVICE DE PRÉVENTION PRIMAIRE : ces actions de sensibilisation à la citoyenneté** sont réalisées auprès de jeunes enfants niçois toute l'année en temps scolaire et, depuis les vacances d'été 2023, auprès des enfants de 7 à 15 ans des centres de loisirs et inscrits dans les stages AnimaNice.

**Ces interventions s'articulent autour d'une exposition nommée « Moi Jeune Citoyen », qui vise à permettre aux jeunes :**

- de repérer les acteurs sociaux
- de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal
- de prendre conscience de leurs droits et leurs devoirs

## CONCOURS DES DROITS DE L'ENFANT

Dans le cadre de la convention qui la lie avec l'UNICEF, la Ville de Nice organise chaque année un concours des écoles sur le thème du droit des enfants.

La manifestation se déroule en novembre, pendant la semaine des droits de l'enfant à l'occasion de l'anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 par les Nations unies.

**EN 2023, LE CONCOURS SUR LE THÈME « LE DROIT À LA DIFFÉRENCE » A RÉUNI PRÈS DE**

**180 élèves** issus de 7 classes de primaire de 7 écoles différentes.

Une séquence de restitution des travaux des élèves a eu lieu au CUM le 21 novembre 2023.

Crédit : Ville de Nice

## CONSEIL PARTICIPATIF DES ENFANTS

Depuis 2006, la Ville de Nice est « Ville Amie des Enfants », label attribué et renouvelé par l'UNICEF sur présentation de bilans et de plans d'actions.

Dans ce cadre et afin de remplir l'exigence du droit à la participation des enfants prévu à la charte de l'UNICEF, la Ville de Nice a créé un **« Conseil Participatif des Enfants »** pendant l'année scolaire 2023-2024.

**Qu'est-ce que c'est ?** Un outil d'expression et d'engagement à destination des enfants visant à les sensibiliser à l'exercice de la citoyenneté tout en restant dans le cadre d'une politique éducative.

**SES OBJECTIFS :**

- Reconnaitre aux enfants la capacité d'exprimer des opinions utiles pour leur commune et d'agir sur leur territoire,
- Leur permettre de prendre des responsabilités, d'échanger, de respecter les différentes idées et opinions émises.

**4 écoles** ont participé à ce premier Conseil participatif.

Crédit : Freepik

# Axe 5

# Rendre la ville toujours plus inclusive par un accueil adapté des enfants en situation de handicap

**IL S'AGIT :**

d'apporter une réponse humaine, proche des besoins et préoccupations des enfants et des familles.

## OBJECTIF N°1 :

## FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP À L'ÉCOLE

Aux côtés de l'Education Nationale, la ville de Nice développe « l'école inclusive ».

### LES ACCOMPAGNANTS D'ELÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) (TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE)

Près de 120 AESH formés par l'Education Nationale, interviennent quotidiennement au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Le 14 juin 2023, la Ville de Nice et les services de l'Inspection Académique ont signé une convention cadre visant à assurer une continuité de l'aide humaine apportée aux enfants en situation de handicap entre les temps scolaire et périscolaires et en déterminer les modalités de mise en œuvre.

**LA VILLE DE NICE VEILLE À FORMER RÉGULIÈREMENT SES AGENTS PRENANT EN CHARGE LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP** autour des thèmes suivants : l'enfant en situation de handicap en crèche, en milieux scolaire, périscolaire et extrascolaire, les allergies alimentaires et la prise en charge des réactions allergiques mais aussi les troubles autistiques via les ressources internes à la Collectivité, le CNFPT ou encore le Centre Ressources Autisme de l'hôpital Lenval.

**ACQUISITION PAR LA CAISSE DES ÉCOLES DE 6 EXEMPLAIRES EN BRAILLE** de l'ouvrage « Le vénérable mélèze » de Gilles Mottet, destinés à l'équipe éducative et aux écoliers de l'école des déficients visuels du Château.

## LES PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) ET L'UNITÉ DE RESTAURATION AU SEIN DE LA CUISINE CENTRALE

Sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, deux infirmiers de la Ville assurent la gestion des PAI alimentaires et médicamenteux, en faisant notamment le lien avec les personnels sur site.

Chaque jour, près de 400 enfants bénéficient de repas spécifiques en lien avec leur Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ces repas sont soigneusement conçus dans une unité de production dédiée pour répondre aux besoins alimentaires de chaque enfant. Grâce à ces repas entièrement réalisés par la collectivité, ces enfants déjeunent, de façon sécurisée, grâce au respect minutieux de protocoles. Une action qui facilite la vie des parents qui n'ont pas à venir chercher leurs enfants durant la pause méridienne.

Depuis la rentrée 2023, une expérimentation est menée à l'UEMA *(unité d'enseignement en maternelle autisme)* les Orchidées portant sur l'adoption d'une tarification spécifique des paniers repas fournis par les familles des enfants autistes bénéficiant d'un PAI. Cette démarche s'inscrit dans une **convention tripartite réalisée entre la Ville de Nice, l'Éducation Nationale et le SESSAD IME les Côteaux d'Azur**.

La Ville de Nice poursuit et développe l'élaboration de PAI spécifiques en collaboration avec la Cuisine centrale et l'association "Autisme Apprendre Autrement".

## LES DISPOSITIFS SCOLAIRES EXISTANTS

**38 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** accueillant plus de 400 élèves, réparties dans 33 écoles, bénéficiant de moyens spécifiques et de personnels dédiés.

**L'Ecole spécialisée du Château** accueillant 40 enfants environ du département des Alpes-Maritimes, présentant une déficience visuelle ou des troubles de la santé.

Dans le cadre du 3ème plan **autisme**, des **accueils et unités spécialisés externalisés** accueillant chacun une dizaine d'enfants :

- L'Unité de l'école des Orchidées
- L'Unité de l'école Sainte Hélène
- L'unité de l'école Cassini

Crédit : Ville de Nice

# **FOCUS :** L'INCLUSION DES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

## 2023-2027 : PLAN NATIONAL SUR L'AUTISME :

Dans la poursuite de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, **la Ville de Nice prévoit un plan local d'actions 2024-2026** en faveur d'une meilleure inclusion des personnes autistes et d'accompagnement de leurs familles.

Depuis septembre 2024, une première classe de 10 élèves a été mise en place au centre de formation des apprentis (CFA). **Ce parcours sur quatre ans permettra de former de futurs boulangers, pâtissiers, restaurateurs, et bouchers.**

**La Ville de Nice et l'Inspection Académique souhaitant élargir l'offre d'accueil lanceront à la rentrée 2025 un parcours inclusif de la maternelle à la fin du primaire sous forme d'UEMA-UEEA (unité d'enseignement en élémentaire autisme) à l'école Thérèse Roméo.**

En parallèle, des créneaux d'accueil dédiés seront ouverts dans les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).

La Ville de Nice renforcera l'adaptation de l'offre de loisirs, de culture et de sports en développant notamment des lieux de repos et d'apaisement, comme lors de matchs de l'Allianz Riviera.
Des opérations sont organisées à l'Opéra et au Conservatoire, avec des pièces participatives et des places offertes pour les spectacles.

**3 avril 2024 : Organisation d'une journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme à destination du grand public et des scolaires par la Ville en partenariat avec l'association GEMA 06 et un collectif d'associations :**

**plus de 200 participants.**

## LE PERSONNEL DES ÉCOLES EST ÉGALEMENT SENSIBILISÉ AUX TROUBLES AUTISTIQUES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS.

**Près de 250 agents**

ont suivi une sensibilisation réalisée en collaboration par la Ville de Nice et le Centre Ressources Autisme de l'hôpital Lenval.

Crédit : Freepik

## OBJECTIF N°2 :

# PROPOSER UNE POLITIQUE D'INCLUSION DÈS LA PETITE ENFANCE, DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES

**LA VILLE DE NICE SIGNATAIRE DE LA « CHARTE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP » POUR SES CRÈCHES,** offre aux enfants et aux familles en situation de handicap, une large ouverture de l'accueil dans l'ensemble des structures et la mise en place d'une participation financière familiale minorée.

**UN PÔLE SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF,** accompagne et oriente les familles concernées par une situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

5 auxiliaires de vie collective, agents spécialisés de la Direction de la Famille sont dédiés à l'accompagnement des équipes dans le cadre de l'accueil des enfants porteurs de handicap.

**EN 2023, ONT ÉTÉ ACCUEILLIS :**

**66 enfants**
en situation de handicap ou en trouble de développement.

**105 enfants**
dont les parents ou la fratrie se trouvent en situation de handicap

**LE DISPOSITIF PASSERELLE :**

Le dispositif PASSERELLE est un partenariat unique en France entre la ville de Nice et le CHU de Nice au service des jeunes enfants porteurs de handicap et de leur famille.

Il permet que des séances de soin nécessaires au traitement de ces enfants, soient prodiguées par le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du CHU dans la crèche, ceci afin de simplifier la vie de l'enfant et des accompagnants et d'éviter la fatigue des déplacements.

Depuis 2022, 141 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans l'établissement les Iris, en partenariat avec le CHU de Nice, avec coordination des temps de soins et d'accueil selon les besoins des enfants.

Crédit : Ville de Nice

## OBJECTIF N°3 :

# HORS TEMPS SCOLAIRE, FACILITER L'INCLUSION DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS, AINSI QUE L'ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

### LE SERVICE DES COCCINELLES

**C'EST UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE À L'ANIMATION ADAPTÉE AU SEIN DE LA DIRECTION ENFANCE ET JEUNESSE QUI:**

- permet d'accueillir des enfants en situation de handicap via un Projet Personnalisé en Accueils de Loisirs (PPAL) en partenariat avec les équipes éducatives et de soins et les familles.
- propose un soutien technique, pédagogique et humain auprès de « l'aidant » de l'enfant.

**2023 :**

**370 enfants en situation de handicap**

accueillis, soit près de 4 500 depuis 2008.

**En réflexion :** les modalités d'accueil des enfants souffrant d'énurésie et d'encoprésie diurnes pour une expérimentation sur un site dédié.

### LA CELLULE SPORT, HANDICAP ET SANTÉ :

C'est une équipe qui met en œuvre des activités physiques adaptées aux spécificités de chaque usager.

L'encadrement est effectué par des professionnels des Activités Physiques Adaptées.

**DEPUIS 2010,**

**2 189 personnes** ont pu bénéficier du dispositif.

Pendant les petites et grandes vacances, cette cellule accueille des jeunes en situation de handicap.

Crédit : Ville de Nice

### « ENSEMBLE ON DIT CAP ! » (EODC) :

journées organisées chaque année pour **valoriser les personnes en situation de handicap par la pratique d'activités adaptées** à leurs besoins et capacités, en partenariat avec les associations locales et les services municipaux qui accompagnent ces publics au long de l'année.

**EN 2023 :** **4** jours - **4** sites - **26** activités proposées - **21** partenaires locaux - **779** participants - **27** établissements métropolitains.

**EN 2024 :** ***manifestation organisée du 3 au 6 juin.***

### LES CENTRES ANIMANICE :

**SAISON 2023/2024,**

**221 abonnements de personnes en situation de handicap.**

La quasi-totalité fréquente des cours dits traditionnels.

Par ailleurs, la Ville de Nice favorise l'attribution de **créneaux dans les centres AnimaNice** pour les associations œuvrant dans le champ de l'autisme.

L'acquisition de matériel pédagogique adapté a également été développée.

# LES VISITES DANS LES MUSÉES ET LES ATELIERS

Pour favoriser l'accès à la culture des enfants en situation de handicap, ateliers et visites sont organisés dans les établissements de la ville : Opéra, Théâtre, Cinémathèque, Musées, Bibliothèques et Lieux Patrimoniaux.

Depuis 2020, **LE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE** de Nice-Cimiez -a créé trois maquettes tactiles interactives adaptées notamment aux personnes mal ou non-voyantes.

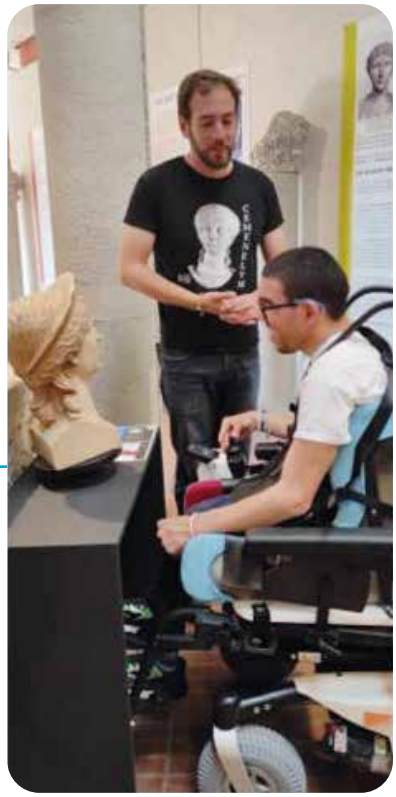

Crédit : Ville de Nice

En 2023, la **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À VOCATION RÉGIONALE** a organisé :

- une journée dédiée aux « DYS » avec des professionnels pour orienter et aider les familles.
- 50 Ateliers avec des jeunes DYS en partenariat avec des ESAT et IME soit 7 établissements médico-sociaux, et 4 associations : 280 fréquentations.
- Des projections de films en audiodescription pour les déficients visuels –
- Des actions en faveur des publics autistes : environ 50 accueils, ateliers créatifs ou de sensibilisation à la lecture pour environ une centaine de jeunes,

En 2023, **LE THÉÂTRE NATIONAL DE NICE** en collaboration avec 10 musées de la ville a programmé 26 ateliers-visites du 24 au 30 novembre, dont 4 traduits en langue des signes française: plus de 160 participants

Depuis 2024, le **MAMAC** dans une dynamique inclusive intégrée dans le projet scientifique et culturel, offre des ateliers adaptés « hors les murs » auprès des établissements spécialisés locaux.

Lors du **CARNAVAL 2024**, a été expérimentée la première audiodescription d'un corso carnavalesque et d'une bataille de fleurs, en France.

**84 personnes dont 44 participants mal ou non-voyants,** *(de 10 ans à l'âge adulte),*

et 40 accompagnants amis, ou membres de leur famille, ont partagé cet événement unique.

Chaque année le 3 décembre, à l'occasion de la **Journée Internationale des Personnes Handicapées,** la ville de Nice met en avant l'accès à la Culture pour tous.

# OBJECTIF N°4 :

# ADAPTER LA COMMUNICATION, LES BÂTIMENTS ET LES ESPACES ET SERVICES PUBLICS POUR LES RENDRE PLUS ACCESSIBLES

## LA MÉTHODE « FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE » (FALC)

**QU'EST-CE QUE C'EST ?** Une méthode qui a pour but de transposer un langage classique en un langage simplifié, plus clair, plus court, et qui profite ainsi à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française.

**L'EXEMPLE DE L'ANIMANICE COSTANZO :** Dès 2019, la ville de Nice et l'Association Trisomie 21 ont unis leurs compétences pour travailler sur le développement d'un site 100% inclusif, le centre AnimaNice Costanzo.

**OBJECTIF :** permettre à tous d'accéder aux activités proposées en toute autonomie, aussi bien dans le choix des activités que dans la participation avec :

- Un nouveau programme d'activités en FALC
- Une nouvelle signalétique en FALC pour facilitant le repérage et l'orientation des usagers (fléchages, codes couleurs, pictogrammes, pancartes).

**Depuis 2022, les centres de Caucade, Notre-Dame et Saint Pancrace** ont également déployé une signalétique pour faciliter le repérage et l'orientation des usagers, une plaquette d'activités en FALC.

**EN 2022,**

**50 agents de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur**

ont été formés à l'utilisation de la méthode FALC afin d'adapter leur communication et développer une dynamique inclusive.

**La Ville de Nice entend étendre la labellisation à tous les centres AnimaNice « 100% inclusifs ».**

## LES JARDINS PUBLICS ACCESSIBLES À TOUS :

**La ville de Nice équipe progressivement les parcs et jardins municipaux de jeux adaptés aux enfants en situation de handicap. Cette réflexion entamée dès 2020, est menée en concertation avec les associations représentant les usagers concernés.**

Aussi, depuis 2021, la ville de Nice a installé des jeux inclusifs dans les parcs du Château de Lécuyer ainsi qu'un tourniquet adapté au jardin Louis Braille, offert par l'association No Finish Line Nice.

En novembre 2022 a été inauguré le parc St Jean d'Angely. Ce parc de 4 000 m2 est le premier sur le territoire maralpin puisqu'il associe un jardin, une aire de jeux accessible aux handicaps auditif, visuel et moteur.

De plus, en juillet 2022, le **règlement des Espaces verts municipaux** a été modifié pour permettre la prise en compte des conditions de **déambulation des chiens guide et d'assistance.**

Crédit : Ville de Nice

**« HANDIPLAGES »**
**gratuites, accessibles et labellisées sur 2 sites :** Carras et Centenaire ouvertes pour l'une du 13 juin au 1er septembre et pour l'autre, du 1er juillet au 15 septembre

**Une aide humaine est proposée avec l'intervention « d'handiplagistes ».**

**De 2009 à 2023 :** sites fréquentés par près de 52 000 personnes. Près de 35 600 aides à la baignade enregistrées.

**Dès 2021 : Agrandissement de la surface** des dalles et maintien au-delà des délais habituels, par dérogation en accord avec les services de l'Etat, à titre expérimental.

Crédit : Ville de Nice

**UN ACCÈS À LA CITOYENNETÉ FACILITÉ avec les Conseils municipaux et métropolitains sous-titrés et traduits** en direct en Langue des Signes Française depuis juillet 2020,

**Décembre 2023 :** mise en accessibilité de nos **accueils téléphoniques pour les personnes sourdes,** malentendantes ou en incapacité d'échanger par téléphone via la plateforme du 3906.

## LE CALENDRIER ADAP

La Ville de Nice investit massivement afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap par une mise en accessibilité progressive des écoles.

**Des travaux d'envergure et des opérations plus légères sont programmées sur**

**24 écoles,**

entre 2024 et 2026, pour un budget total de plus de **4 millions d'euros.**

# Axe 6

# Assurer une meilleure cohérence des différents temps de l'enfant : Accueils de loisirs périscolaires, Plan mercredi et vacances scolaires

## NOTRE PEdT RÉPOND AUX QUATRE OBJECTIFS DE LA CHARTE QUALITÉ, IMPOSÉS PAR LA LABELLISATION « PLAN MERCREDI » :

**1** assurer la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,

**2** accueillir tous les publics (enfants et leur famille - *sujet détaillé dans les objectifs 3 des axes 2 et 5*,

**3** mettre en valeur la richesse des territoires,

**4** développer des activités éducatives de qualité.

## EN COMPLÉMENTARITÉ DE L'ACCUEIL ET DES ACTIONS PROPOSÉES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE, IL S'AGIT :

- De permettre aux enfants accueillis sur les temps périscolaires, les mercredis et les vacances de bénéficier d'activités de qualité, propices à leur épanouissement et leur réussite éducative
- De proposer pendant ces temps des actions cohérentes et complémentaires avec les enseignements et projets d'école développés pendant le temps scolaire
- De favoriser une meilleure articulation des temps de l'enfant et plus d'interactions entre les adultes qui l'entourent, conformément aux objectifs définis par les Ministères de l'Education Nationale, de la Culture et des Sports.

Crédit : Ville de Nice

## DES INTERVENANTS « TRANSVERSAUX »

**LES ANIMATEURS DE LA DIRECTION ENFANCE ET JEUNESSE DE LA VILLE :**

- assurent l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances,
- interviennent également en toute transversalité sur les temps périscolaires, - pause méridienne et accueil du soir- dans plusieurs écoles,
- proposent ponctuellement des animations sur le temps scolaire : savoir rouler à vélo, découverte d'activités nautiques, Mai des écoles ou encore spectacle de Noël pour les maternelles.

# OBJECTIF N°1 :

## TRANSFORMER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES EN ACCUEILS DE LOISIRS

### EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

**NOUVEAUTÉ :** Il s'agit de **transformer progressivement les accueils périscolaires élémentaires (86) – *temps de cantine et accueil du soir* - en accueils de loisirs déclarés** pour faire de la pause méridienne, additionnée à l'accueil du soir, un temps fort d'animation en proposant 3 heures d'animation.

**PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES :**

**Elles concernent plus particulièrement la pause méridienne.**

La pause méridienne est un temps long (2 heures) dont la compétence revient à la Ville et sur lequel il n'y a pas de projet pédagogique harmonisé avec des activités structurantes proposées aujourd'hui.

C'est un temps accidentogène, particulièrement en élémentaire, où beaucoup d'enfants sont en même temps dans la cour.

Ça peut aussi être un temps anxiogène, à la fois pour les élèves et les personnels : selon les écoles, on recense pendant ce temps une augmentation des avertissements, des exclusions mais aussi des faits de harcèlement et d'atteintes au principe de laïcité.

**LES ATTENDUS DE CETTE ÉVOLUTION :**

- Faire de la pause méridienne notamment, un temps fort d'animation avec un véritable projet pédagogique et des activités
- Gagner en qualité, en satisfaction et en apaisement
- Garantir des encadrants formés, en nombre cohérent avec le projet : **1 encadrant pour 18 enfants**

**LE CALENDRIER :**

**Un déploiement progressif permettra de concerner à terme l'ensemble des écoles élémentaires publiques niçoises :**

| 2024-2025 : | 2025-2026 : | 2026-2027 : |
|---|---|---|
| **expérimentation sur 25 écoles dès la rentrée** | **25 écoles supplémentaires concernées** | **la totalité des écoles élémentaires et primaires (86)** |

**L'ÉVALUATION :**

**Une première évaluation sera réalisée en fin d'année scolaire 2024-2025. Elle se basera sur :**

- La diminution du nombre d'incidents sur le temps méridien : accidents, exclusions, avertissements, faits de harcèlement et atteintes à la laïcité
- Un questionnaire de satisfaction auprès des surveillants de cantine et animateurs

**LA TARIFICATION :**

Une tarification modulée sera progressivement appliquée dans les écoles bénéficiant du projet.

## LES OBJECTIFS DES ANIMATIONS PROPOSÉES :

- **UN PROJET D'ANIMATION ARTISTIQUE AVEC DES ATELIERS CULTURELS ET ARTISTIQUES** : il ne s'agit pas de la maîtrise d'une discipline ou d'une technique, mais de la **contribution à l'éveil de la sensibilité artistique, de la créativité et de la curiosité de l'enfant**. Les moyens employés doivent se distinguer de ceux employés dans le cadre scolaire ou dans le cadre de l'enseignement artistique.

- **UN PROJET D'ANIMATION CULTURELLE S'APPUYANT SUR DES PRATIQUES DE MÉDIATION CULTURELLE :** L'atelier devra favoriser la découverte d'œuvres d'art et de mouvements artistiques en s'appuyant **sur de la pratique et des jeux**. Le projet devra s'articuler logiquement autour d'un thème ou d'une période dans une logique de projet avec utilisation potentielle de différents supports (jeux, mallettes pédagogiques, outils audiovisuels...)

- **DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES VISANT À INCITER L'ENFANT À PRATIQUER AVEC PLAISIR, DE MANIÈRE RÉGULIÈRE, UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET À L'ÉVEILLER À UNE DISCIPLINE SPORTIVE :** L'atelier doit :

  - favoriser la socialisation de l'enfant en le sensibilisant au respect des règles (règles individuelles, collectives et d'hygiène)
  - rechercher à développer les habiletés motrices de l'enfant en variant les situations d'apprentissage,
  - lui permettre d'acquérir les rudiments techniques d'une discipline et de maîtriser son corps.

- **DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :** Les activités proposées dans ces domaines doivent tout particulièrement se fonder sur l'observation et l'expérimentation de préférence à une approche théorique. Elles doivent contribuer à une prise de conscience chez l'enfant des enjeux liés à la protection de l'environnement et l'amener à découvrir, par l'expérience, des actions simples à mener pour y contribuer. Les ateliers pourront ainsi traiter de sujets divers tels que la faune, flore, le jardinage, l'eau, le traitement des déchets.

  En ce qui concerne l'offre d'activités à caractère scientifique, le thème de l'énergie (production, gestion et économie d'énergie) peut compléter avantageusement l'offre d'atelier de découverte.

- **DES ACTIVITÉS LUDIQUES :** ces activités ou jeux pré-sportifs regroupent l'ensemble des activités qui visent à développer la curiosité, les capacités logiques, le sens de l'observation, la responsabilisation et la socialisation de l'enfant par le jeu, par des constructions techniques et manuelles et la motricité.

- **DES ACTIVITÉS AUTOUR DU VIVRE ENSEMBLE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CITOYENNETÉ :**

  Les activités autour de vivre ensemble, de l'éducation et de la citoyenneté ont pour objectifs d'amener les enfants à :

  - Développer des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société, le respect des autres et l'estime de soi,
  - Développer des actions solidaires et citoyennes afin de lutter contre les inégalités et les discriminations,
  - Connaître les droits et les possibilités de se protéger,
  - Développer les activités permettant une continuité avec les apprentissages scolaires

Il est attendu que les enfants puissent, dans ce cadre s'exprimer, apprendre à écouter, développer leur sens critique et réfléchir par eux-mêmes grâce aux apports de l'intervenant.

## OBJECTIF N°2 :

# PROPOSER DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DU PLAN MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES

Il s'agit d'offrir à chaque enfant la possibilité de pratiquer différentes activités socio-culturelles et sportives tout en **se sociabilisant et en découvrant les règles de la vie en collectivité**

**CHIFFRES-CLEFS DU PLAN MERCREDI :**

**51 sites** dont 36 gérés par la Ville de Nice

**15** par les partenaires associatifs dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) soit dans des écoles, soit dans leurs propres locaux

**4 500 enfants**
accueillis le mercredi en moyenne

**CHIFFRES-CLEFS DES VACANCES :**

**Entre 20 et 54 centres de loisirs**
en fonction des périodes des vacances et de la demande des usagers

**Jusqu'à 5 000 enfants**
accueillis (en juillet par exemple)

### LA REGLEMENTATION :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Nice et 15 associations-partenaires organisent pendant les temps extrascolaires des accueils de loisirs de proximité, véritables lieux de sociabilisation.

L'accueil le mercredi des enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 17 ans fait l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

### L'ENCADREMENT :

En application du cadre légal et réglementaire, notamment le décret du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, et en cohérence avec les objectifs de qualité du plan mercredi, la Ville applique les taux d'encadrement en vigueur pour les activités périscolaires et extrascolaires relevant de la déclaration des accueils collectifs de mineurs :

| LE MERCREDI | LES VACANCES |
|---|---|
| En maternelle : 1 animateur / 12 enfants | Pour les 6 ans et plus, 1 animateur / 8 enfants |
| **En élémentaire, 1 animateur / 14 enfants** | **Pour les 6 ans et plus, 1 animateur / 12 enfants** |

# LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

## LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Ils s'articulent autour de quatre axes :

**1 Le développement d'activités pluridisciplinaires et variées adaptées à l'enfant et à son âge :**

- en proposant des activités de découverte ;
- en favorisant la complémentarité entre les enfants pour permettre l'émulation de groupe et non la compétition ;
- en proposant des activités ludiques et variées, qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives ;
- en proposant des activités d'éducation citoyenne ;
- en promouvant l'écoute et le dialogue.

**2 L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales :**

- en favorisant la mixité d'âge et de sexe
- en proposant des activités différentes, mais complémentaires de l'enseignement scolaire
- en encourageant l'entraide et la solidarité grâce à des activités collectives qui nécessitent l'implication de tous
- en favorisant la création d'ateliers tournants

**3 Une responsabilité partagée entre les différents acteurs respectueuse de la place des parents :**

- en rendant accessibles les programmes des activités par un affichage devant chaque centre
- en impliquant chaque acteur de l'accueil de loisirs dans le choix des activités
- en favorisant la cohésion entre les acteurs du temps scolaires et les différents acteurs

**4 La cohérence entre les différents temps de l'enfant :**

- en proposant des activités qui sollicitent peu d'attention cognitive, pour préserver le mercredi et les vacances comme des temps de respiration
- en adaptant les activités aux besoins de chaque tranche d'âge,
- en tendant vers le partage des projets pédagogiques dans le cadre d'une culture commune (échanges entre les équipes pédagogiques des écoles et les équipes d'animation notamment par les directeurs)

## LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ils déclinent de manière opérationnelle les enjeux précédemment présentés afin de structurer l'action municipale et celle des associations partenaires :

**1 La recherche du vivre-ensemble :**

- en développant des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société ;
- en veillant au respect d'autrui (respect des autres, en apprenant notamment à écouter, respect des règles individuelles, collectives et d'hygiène, dans le cadre notamment d'activités sportives) ;
- en organisant des actions solidaires pour lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- en travaillant sur l'expression dans le groupe (verbale ou non verbale).

**2 L'éducation à la citoyenneté :**

- en connaissant ses droits et les possibilités de les faire vivre ;
- en développant le sens critique, en invitant les enfants à réfléchir par eux-mêmes, par des activités relatives à la culture scientifique (avec une prédominance pour une pédagogie liée à l'expérimentation, l'observation), ou bien encore des activités relatives à l'écocitoyenneté (destinées à une prise de conscience des enjeux environnementaux et par l'expérimentation, découvrir comment protéger l'environnement) ;

**3 Le développement de l'enfant :**

- en organisant les habilités motrices dans le cadre d'activités sportives ou d'activités de constructions techniques et manuelles ;
- en suscitant sa curiosité par des activités de découverte ;
- en mobilisant les capacités logiques ;
- en recourant au sens de l'observation ;
- en le responsabilisant sur le matériel ou des tâches de la vie quotidienne ;
- en développant l'ouverture culturelle, grâce aux pratiques de médiation culturelle, avec des ateliers favorisant la découverte d'œuvres d'art et de mouvements artistiques et en s'appuyant sur de la pratique et des jeux ;
- en favorisant sa créativité, notamment artistique

## OBJECTIF N°3 :

# PROPOSER UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ATTRACTIVE ET EN ADÉQUATION AVEC LA DEMANDE

**LES LOCAUX SCOLAIRES sont mobilisés dans le cadre des enseignements sur le temps scolaire, mais aussi sur les temps péri et extrascolaires pour :**

- **Les garderies/études et temps de cantine**
- **Les accueils de loisirs municipaux et associatifs**
- **les mercredis, petites ou grandes vacances.**
- **Les dispositifs mis en oeuvre par l'Education Nationale pendant les vacances**

**Le partage des locaux constitue un repère familier pour les enfants.**

### LES CENTRES DE LOISIRS D'APPLICATION :

**En complément des sorties possibles, les enfants et les équipes bénéficient des animations de 4 centres d'application qui leur permettent de découvrir :**

- **La culture niçoise :** "Lou Pourtegalié" à l'école des Orangers : les enfants vivent une journée nissarda autour de jeux traditionnels, du chant, de la danse, des arts décoratifs, du patrimoine, de la cuisine et de la langue niçoise.
- **L'environnement et le développement durable :** "Planète eco'hérente" au centre de loisirs Saint-Isidore: Les enfants vivent une journée de découverte et une formation autour du recyclage, des énergies renouvelables, des transports écocitoyens, de la protection de l'environnement, la faune et la flore, et des mode de culture bio.
- **La recherche et patrimoine :** "les portes du temps" au centre de loisirs Terra Amata: Les enfants vivent une journée historique durant laquelle ils traversent plusieurs périodes et rencontrent tour à tour un chasseur préhistorique, un combattant médiéval ou encore une artiste gréco-romaine autour de démonstrations et d'initiations aux techniques ancestrales.
- **La francophonie :** "RDV en terres francophones à l'école Thérèse Roméo" :
  Les enfants vivent une journée "globe-trotteur- au départ de "l'aéroport Nice Thérèse Roméo" durant laquelle ils vont, avec l'aide de deux guides aventuriers, découvrir un pays, sa culture, ses jeux traditionnels, son art...

### LES ACCUEILS DE LOISIRS TRADITIONNELS :

Les accueils de loisirs traditionnels proposent des programmes d'activités pluridisciplinaires et des sorties.

Crédit : Ville de Nice

### LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES MUNICIPALES DÉDIÉES À L'ACCUEIL DES CENTRES DE LOISIRS LES MERCREDIS ET PENDANT LES VACANCES

Les accueils de loisirs proposent régulièrement des **sorties dans l'ensemble des établissements culturels et sportifs de la ville de Nice** : bibliothèques, musées, piscines, patinoire, parcs et jardins.

Par ailleurs, les centres de loisirs sont également **associés aux grands évènements accueillis par la Ville** (Tour de France par exemple).

## DES CENTRES THÉMATIQUES :

Aux côtés des centres traditionnels, la ville propose 5 centres thématiques axés sur les domaines du sport, la pleine nature, l'artistique, le culinaire et l'audiovisuel.

**Ces centres s'adressent aux plus grands et leur offrent une alternative avec des activités plus approfondies dans un domaine sélectionné selon leurs goûts :**

- **Le centre « Jeunesse en scène » :** les enfants y vivent la vie d'acteur, de chanteur, de musicien mais aussi de styliste, de régisseur ou encore de décorateur d'une production unique et inédite, entièrement réalisée par les enfants et leurs animateurs.
- **Pichoun Chef :** Les « apprentis chefs » s'initient à la cuisine dans un espace spécifiquement aménagé et équipé avec tout le matériel nécessaire.
- **Studio Génie :** les enfants réalisent dans ce centre spécialisé sur la découverte du son et de l'image des albums, des clips vidéo, des films ou encore des publicités, grâce au studio d'enregistrement et aux caméras vidéo mis à disposition.
- **Natura récré :** La programmation de ce centre est axée sur les activités, sorties ludiques et sports de pleine nature n'affectant pas l'environnement afin de sensibiliser les enfants au développement durable.
- **Athlétic récré :** ce centre offre la possibilité aux enfants de découvrir différents sports, individuels ou collectifs, dans un cadre ludique différent des clubs.

Les équipes qui animent ces centres thématiques interviennent aussi ponctuellement dans les centres traditionnels en proposant des activités thématiques à la demi-journée ou la journée permettant ainsi de créer un lien entre les différents centres.

Crédit : Ville de Nice

## DEUX CENTRES DE VACANCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

### • LE CENTRE TERRA'VENTURA

Situé à Sclos de Contes, il offre les activités dédiées aux sports de plein air décrites ci-dessus *(escalade, VTT (vélos prêtés par la Municipalité) tir à l'arc, circuit acrobranche, espace école de rappel (descente sur corde) et piscine).*

Les adolescents sont sensibilisés à une pratique des activités déclinées au sein du parc sans impact sur l'environnement.

L'hébergement se fait sous tente, avec douches solaires et système d'énergie solaire. Les adolescents sont ainsi responsabilisés en étant encadrés par des équipes d'animateurs diplômés du BAFA ou diplômés des sports de plein air.

### • LE CENTRE MARE'VENTURA

Situé à Nice à l'auberge de jeunesse du Mont Boron, il propose des activités aquatiques, permettant la rencontre de ce patrimoine naturel préservé et découvrir toutes ses richesses au travers de nombreuses activités ludiques et sportives.

Les adolescents peuvent notamment y découvrir le kayak, le paddle, les randonnées aquatiques, la plongée, les balades sur le littoral... L'accueil se fait à la semaine et le site accueille 44 jeunes de 11 à 17 ans.

## OBJECTIF N°4 :

# PROPOSER DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LA GÉOGRAPHIE ET LE PATRIMOINE AZURÉENS

Des montagnes alpines au littoral méditerranéen, le pays niçois est un espace de jeu et de découverte permettant l'éveil ainsi que l'épanouissement des enfants. Il s'agit, pour la Ville de Nice de

**profiter des accueils de loisirs pour faire découvrir la richesse de notre territoire aux plus jeunes**

### LE PLAN SKI

Le plan ski est un dispositif mis en œuvre par la ville de Nice, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et les associations Terr'A Loisirs, la Semeuse, Agora Nice Est et l'ASPTT, et Loisirs Séjours Côte d'Azur.

Ce dispositif est proposé aux enfants accueillis dans les accueils de loisirs élémentaires et concerne plus de 400 petits Niçois âgés de 6 à 12 ans et 100 ados les samedis qui découvrent, s'initient, se perfectionnent à la pratique du ski dans les stations partenaires d'Auron, d'Isola 2000 durant 10 mercredis, du début janvier à la fin du mois de mars.

**Les enfants bénéficient, pour le tarif des centres de loisirs traditionnels dégressif selon les revenus des parents *(entre 2,5 € et 16,60 € par jour)*, d'une prestation de grande qualité intégrant :**

- l'acheminement vers les stations,
- le forfait pour les remontées mécaniques,
- deux heures de cours par groupe de niveau dispensées par des moniteurs de l'Ecole de ski français,
- d'un repas chaud dans un restaurant d'altitude
- du ski l'après-midi, encadrés par des animateurs qualifiés.

Crédit : Ville de Nice

Crédit : Ville de Nice

## LI RATETA, LA PLAGE DES ENFANTS

### L'ÉTÉ

Depuis 2019, la ville de Nice propose en régie, chaque été, **une plage dédiée aux enfants en plein en plein cœur de la baie des Anges**, accessible par bus et par la ligne 2 du tramway (station CUM).

D'une superficie de plus de 1000m2, avec vestiaires/douches, ce site permet d'offrir aux jeunes niçois de 5 à 17ans une palette d'activités importante : baignade surveillée en mer et dans une piscine dédiée installée sur la plage, activités sportives aquatiques *(water-polo, kayak de mer, paddle board, dériveur, planche à voile, catamaran)*, jeux sur le sable (danse hip hop, zumba, beach-rugby, beach-soccer, beach-volley, ultimate), trampolines, structures gonflables.

**L'ENCADREMENT :** Sur place, une équipe de 15 animateurs dédiés, dont un maître-nageur sauveteur et des animateurs titulaires de Brevets d'Etat sportifs ou d'animation, prennent en charge les enfants.

**QUI PEUT Y ALLER ?**

- **à tour de rôle l'ensemble des enfants accueillis dans les centres de loisirs municipaux et associatifs** partenaires du Convention Territoriale Globale qui bénéficient gratuitement de créneaux d'utilisation.
- **Les enfants et adolescents inscrits dans des stages** permettant une pratique plus approfondie sur une thématique dédiée *(voile, catamaran, paddle, kayak)*, avec une tarification spécifique à la semaine.

**Le club Li Rateta : En complément des centres de loisirs, le club** accueille des enfants de 6 à 12 ans, à la demi-journée, sur inscription des parents, avec un tarif spécifique. Il n'y a pas d'obligation d'être inscrit dans un accueil de loisirs. L'accueil et l'inscription se font sur place. La ville de Nice propose 40 places à la demi-journée ou en accueil à la journée. Les activités proposées sont les mêmes que pour le centre Li Rateta, mais avec une équipe dédiée.

**En 2023,**

**3 120 enfants**

ont été accueillis dans le club,
soit une moyenne de 78 enfants par jour

### PLAN NAUTIQUE ET MERCREDIS

**AU VU DE SON SUCCÈS L'ÉTÉ, LI RATETA FONCTIONNE AUSSI :**

- les mercredis, d'avril à juin et de septembre à octobre, en accueil de loisirs
- en période scolaire où le centre reçoit des classes participantes au **plan nautique** proposé par la Ville.

## LE ZOU PARK, LE PARC SPÉCIALISÉ DANS L'ACTIVITÉ VÉLO

Le « Zou Park » est un équipement de plein air en milieu urbain de la ville de Nice, dédié au vélo. Equipé de deux pistes, une débutante et une confirmée, le «Zou Park» s'adresse à la fois aux plus petits pour la pratique de la draisienne, aux débutants mais aussi aux plus aguerris.

Le « Zou Park » fonctionne les mercredis et les vacances, ainsi qu'en période scolaire où le centre reçoit les classes participantes au plan vélo pour une journée spécifique.

## LE PÔLE 100% ADO IMPÉRATRICE EUGÉNIE

Lieu d'épanouissement pour les adolescents de 11 à 17ans, le pôle 100% Ados se distingue par la diversité de ses programmes, de la musique au sport, de la cuisine aux activités nautiques. Que ce soit pour explorer une passion existante ou pour découvrir de nouveaux horizons, il y en a pour tous les goûts.

Le pôle 100% Ados propose également des colonies, offrant aux adolescents l'opportunité de vivre des expériences inoubliables tout en développant leur autonomie et leur esprit d'équipe. Ces colonies sont conçues pour être à la fois enrichissantes et divertissantes, offrant un équilibre parfait entre activités ludiques et moments d'apprentissage.
Le Service 100% Ados vise également à favoriser le développement personnel de chaque adolescent. À travers ses programmes variés, il encourage la prise d'initiative, la confiance en soi et le respect des autres, des valeurs essentielles pour s'épanouir dans la vie quotidienne.

Crédit : Ville de Nice

Crédit : Ville de Nice

## SCLOS DE CONTES, PLEINE NATURE

Il s'agit d'un parc de 11 hectares appartenant à la ville de Nice proposant sur place 2 murs d'escalade *(dont l'un avec une tour de 7 m de hauteur)*, un circuit VTT de 4,5 km avec les vélos adéquats, un pas de tir à l'arc, un circuit accrobranche, un espace école de rappel (descente sur corde) et une piscine.

A la clé, sensations fortes et bons moments. **Ce lieu est un éco-centre.** Toutes les activités se déroulent sous le signe du développement durable.

## OBJECTIF N°5 :

# POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

**Le Label Qualité est un dispositif volontaire** permettant à chaque structure accueillant des enfants de 3 à 17 ans de s'inscrire dans une démarche de progrès. Il est porté conjointement par 4 partenaires : la Caisse des allocations familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06), le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), le Fonds Solidarité Promotion Vie Associative (FSPVA 06) et le Collectif Ensemble Sublimons l'Animation (ESA).

### CE LABEL QUALITÉ POURSUIT 5 OBJECTIFS:

1. **Initier une démarche de progrès** permanente au sein de l'accueil collectif de mineurs
2. **Valoriser l'image des accueils collectifs** de mineurs
3. **Assurer une qualité éducative et pédagogique** par les éducateurs populaires vers les publics accueillis
4. **Améliorer l'intégration** de l'accueil collectif de mineurs sur le territoire
5. **Faire travailler, dans la continuité,** collectivement et transversalement une équipe (élus, direction, animation, technique) autour d'une démarche de progrès.

Il vise plus spécifiquement la progression et la valorisation des actions menées au sein des accueils collectifs de mineurs.

Une phase préalable d'autoévaluation des structures est nécessaire avant l'obtention du Label. Chaque structure entrée dans la démarche bénéficiera alors d'un accompagnement diversifié et adapté.

### LE LABEL QUALITÉ SE COMPOSE DE 7 VOLETS, DIVISÉS EN 16 CRITÈRES:

1. Volet pédagogique (4 critères),
2. Volet enfant et famille (3 critères),
3. Volet formation (2 critères),
4. Volet aménagement, créativité & ouverture (3 critères),
5. Volet actions spécifiques (3 critères),
6. Volet communication du Label Qualité (1 critère),
7. Volet recherche & innovation

Crédit : Ville de Nice

La ville de Nice est entrée dans cette démarche de validation avec 7 accueils collectifs de mineurs ayant déposé une demande de labellisation.

**En 2023, 4 structures ont obtenu le label qualité et 6 sont en cours de labellisation.**

| LES 4 STRUCTURES QUI ONT OBTENU LE LABEL SONT : | LES 6 STRUCTURES EN COURS DE LABELLISATION SONT : |
|---|---|
| • *Le centre « Eco'hérence » de Saint Isidore*<br>• *Le centre de Rosalinde Rancher*<br>• *Le centre de Jean-Marie Hyvert*<br>• *Le centre de Saint-Philippe* | • *Le centre d'accueil collectif de mineurs Moretti*<br>• *Le centre d'accueil collectif de mineurs Saint Roch*<br>• *Le centre d'accueil collectif de mineurs Sainte Hélène*<br>• *Le centre d'accueil collectif de mineurs Nikaïa*<br>• *Le centre d'accueil collectif de mineurs Fabron*<br>• *Le centre d'accueil collectif de mineurs Jean Macé* |

La Ville de Nice a pour objectif d'étendre cette démarche afin d'obtenir le Label qualité à terme sur l'ensemble des accueils collectifs de mineurs gérés en direct par la Ville de Nice.

## FOCUS : LE SPECTACLE DE NOËL DES ÉCOLES À DESTINATION DES ENFANTS DE MATERNELLE :

La Direction Enfance conceptualise, réalise, et déploie un spectacle de Noël à destination des enfants des écoles publiques maternelles.

Entièrement conçu par les équipes d'animateurs en régie, un nouveau spectacle est réalisé chaque année et présenté :

- aux scolaires par 3 équipes d'animateurs dédiés pendant le mois de décembre, dans les écoles ou dans de grandes salles de spectacles,
- aux enfants des accueils de loisirs pendant la première semaine des vacances de Noël.

Le spectacle est également accessible sous forme de vidéo.

Crédit : Ville de Nice

# Durée, évaluation et évolution du PEdT

## LA DURÉE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

**Conformément aux textes en vigueur, la durée du Projet Éducatif Territorial de la ville de Nice est fixée à 3 ans, soit pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.**

Le Projet Éducatif Territorial pourra faire l'objet d'évolutions et d'ajustements, sur la base des modifications législatives et réglementaires, il pourra également évoluer au gré des contributions de chaque partenaire et des enseignements tirés localement de l'évaluation continue de sa mise en œuvre. Il fera ainsi l'objet d'une **évaluation continue**, tant sur les modalités d'organisation que sur les objectifs définis et les activités proposées.

Les critères de la charte qualité du plan MERCREDI serviront de base à l'évaluation et à l'adaptation des projets éducatifs déclinés dans le cadre du Projet Éducatif Territorial.

Le Projet Éducatif Territorial pourra faire l'objet de réaménagements au terme de chaque année scolaire notamment à la suite de l'évaluation.

## L'ARTICULATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

**Le présent Projet Éducatif Territorial s'articule avec les dispositifs de contractualisation en vigueur sur la ville de Nice et portés par l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.**

- **La Convention Territoriale Globale (CTG)** permet d'établir, avec la ville de Nice, un projet global de territoire qui prend en compte l'ensemble des problématiques, dont la thématique jeunesse. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et du besoin, d'optimiser une offre ou de la développer sur un territoire. Ainsi, elle propose des services diversifiés aux familles, aux jeunes et aux enfants au regard des besoins identifiés.
- **Le volet éducatif du Contrat de ville** comporte des actions renforcées mises en œuvre pour favoriser la réussite éducative des enfants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **Le Projet de Réussite Éducative (PRE)** s'adresse aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilités, de la maternelle au collège dans les quartiers prioritaires.

# LES INSTANCES DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) constitue un support de référence et de travail évolutif dans le temps. Il servira également de source pour l'évaluation et en intégrera les conclusions.

L'évaluation continue du Projet Éducatif Territorial s'inscrit comme une exigence au service d'une intervention partenariale adaptée et résolument tournée vers la réussite éducative de tous.

**Son évaluation et suivi continu doivent permettre à tous les acteurs et à la communauté éducative :**

- d'en mesurer ses apports,
- de travailler, dans le temps, à son évolution.

Il s'agit de mieux appréhender les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs, la nécessité d'une vision partenariale et complémentaire des acteurs, ainsi que les coûts engagés par les différents partenaires.

Aussi, il est proposé deux instances pour assurer le suivi des actions mises en place dans le cadre du présent PEdT.

## UNE INSTANCE RESTREINTE :

### LE COTEC COMPOSÉ DES 3 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

**1. LA VILLE DE NICE AU TRAVERS DE REPRÉSENTANTS DE :**

- la Direction Education,
- la Direction Enfance,
- la Direction Restauration scolaire,
- la DGA Famille Éducation Sports et Loisirs,
- le Cabinet du Maire

**2. L'EDUCATION NATIONALE AU TRAVERS DES REPRÉSENTANTS DE MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE :**

- L'Inspecteur de l'Education nationale (IEN) Mission organisation du temps scolaire, PEdT/Plan mercredi et les Inspecteurs des Circonscriptions de Nice
- Le service départemental à la jeunesse à l'engagement et au sport (SDJES), notamment au travers de représentants en charge du suivi du PEdT

**3. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES MARITIMES, NOTAMMENT AU TRAVERS DE REPRÉSENTANTS EN CHARGE DU SUIVI DU PEDT,**

Ce comité se réunira trois fois par an afin d'évoquer l'avancée des actions présentées dans le PEdT.

## UN COMITÉ D'ÉVALUATION ÉLARGI COMPOSÉ :

- **Des membres du comité de pilotage,**
- **Des Inspecteurs d'Education nationale** chargés des circonscriptions du bassin niçois,
- **De représentants des Directions d'écoles** (entre 3 et 5 directrices/eurs représentants écoles maternelles et élémentaires) et un représentant des chef(fe) d'établissements privés sous contrat au titre du 1er degré,
- **Des représentants de partenaires associatifs** intervenant au titre des accueils de loisirs dans le cadre de la CTG (entre 1 et 3) ;
- **Des représentants des directeurs de centres de loisirs municipaux** (entre 1-2)
- **Des représentants d'associations de parents d'élèves** (APE) des écoles publiques et privées sous contrat (entre 3 et 5 personnes)

Crédit : Freepik

## INDICATEURS DE SUIVI :

Pour accompagner ces structures de suivi de pilotage du PEdT, des indicateurs de suivi seront déterminés autour des thématiques suivantes :

1. Complémentarité et cohérence des actions
2. Accueil de tous les publics
3. Mise en valeur de la richesse des territoires
4. Développement d'activités éducatives de qualité et développement des accueils de loisirs déclarés au SDJES

La liste des indicateurs sera établie en COTEC et partagée en Comité élargi.
Elle fera l'objet d'un suivi aux fins d'évaluation tout au long de la durée du PEdT.

Crédit : Ville de Nice

**Le présent PEdT sera communiqué, par voie dématérialisée, à l'ensemble des acteurs concernés, notamment les équipes périscolaires, les directeurs d'école, les associations partenaires, ainsi que les partenaires institutionnels et sera également accessible à tous sur nice.fr.**
**Cette démarche vise à garantir une compréhension et une implication collective favorisant ainsi une mise en oeuvre harmonieuse et efficace du projet.**

# Synthèse

La ville de Nice se mobilise et s'engage pleinement, de manière ambitieuse et volontariste, dans le domaine de l'éducation, afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir et de s'émanciper en lui donnant des clés pour accéder aux savoirs fondamentaux et se construire en tant que citoyen. Elle s'attache à faire vivre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, d'inclusion, de laïcité, de tolérance et de respect pour que chaque enfant puisse apprendre, grandir, jouer, s'épanouir, découvrir, agir, s'exprimer et s'ouvrir aux autres dans de bonnes conditions.

Cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative, le Projet Educatif Territorial de la ville de Nice permet la mise en place d'une politique éducative cohérente et partagée, et repose sur l'objectif affiché de créer une continuité entre les différents temps de la journée de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Il réunit autour d'objectifs communs la ville de Nice, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes dans une démarche dynamique et constructive. Il intègre également dans ses objectifs les associations et les familles niçoises. Il s'articule en outre avec les dispositifs de contractualisation en vigueur sur la ville de Nice et porté par l'Etat, tels que la Convention territoriale globale (CTG), le volet éducatif du contrat de ville et le Projet de Réussite Educative (PRE).

Ce PEDT se construit donc autour d'axes ambitieux destinés à penser globalement la politique éducative mise en place sur le territoire, en prenant en compte le diagnostic territorial élaboré en amont, celui-ci mettant en évidence des situations différenciés en termes de scolarisation, de revenus ou encore de composition de familles (couples ou sans enfants, familles monoparentales).

Il s'agit de proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs et à l'épanouissement des enfants (axe 1), de favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par l'organisation de services correspondant à leurs besoins (axe 2), d'ouvrir aux enfants de nouveaux horizons pour leur permettre de développer leurs potentialités dans un esprit d'égalité des chances (axe 3), de participer à la formation de citoyens libres et éclairés ainsi qu'à la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité (axe 4), de rendre la ville toujours plus inclusive par un accueil adapté des enfants en situation de handicap (axe 5) et enfin, d'assurer une meilleure cohérence des différents temps de l'enfant (axe 6).

Crédit : Freepik

Crédit : Ville de Nice

## L'ENGAGEMENT D'UN CADRE DE TRAVAIL PROPICE À L'ENSEIGNEMENT

D'une manière générale, il s'agit de de proposer un cadre favorable à l'apprentissage des savoirs, à l'épanouissement, à l'émancipation des enfants. Cela se traduit notamment par le choix qu'a fait la ville de Nice de proposer 1 Atsem par classe de maternelle, y compris en grande section dédoublée, et de signer avec l'Education nationale une charte des collaborations Atsem/ Personnel Enseignant destiné à regrouper l'ensemble des règles et des principes fondamentaux qui organisent la collaboration de ces personnels dans les écoles primaires et maternelles de la ville de Nice.

La ville de Nice s'inscrit également dans une démarche de sécurisation des écoles afin de faire de celles-ci un havre de paix favorable aux enseignements.

Enfin, l'entretien et la rénovation du parc scolaire, conjugué à la volonté de la ville de Nice de s'inscrire pleinement dans la transition écologique, avec comme action majeure la végétalisation des cours d'école, contribuent à créer des lieux d'enseignement favorable au développement des enfants. Au total, c'est plus de 120 millions d'euros qui sont investis dans les écoles publiques niçoises depuis 2008, et près de 5 millions d'euros par an en moyenne pour l'entretien des bâtiments.

## DES ACTIVITÉS VARIÉES POUR OUVRIR LES ENFANTS À LEUR TERRITOIRE ET AU MONDE

Réduire les inégalités sociales et culturelles par une démocratisation de la culture est une volonté forte de la ville de Nice. Ainsi, le plan « Nice 100% Culture à l'école », qui sera développé dans la totalité des écoles niçoises durant ce PEDT, vise à développer les ateliers de pratique artistique et les résidences de création. Sa mise en œuvre illustre le partenariat étroit entre la ville de Nice, l'Education nationale, le Ministère de la Culture, les artistes et les associations culturelles. Il s'agit d'apporter la culture au plus près de chacun, dans les écoles, et de permettre aux enfants de découvrir d'autres horizons.

L'autre vecteur est la promotion du sport et de ses valeurs. La ville de Nice, en plus de mettre à disposition l'ensemble de ses installations sportives et de son personnel spécialisé, s'engage financièrement en proposant notamment la mise en place de transports aux écoles pour que celles-ci accomplissent leur programme sportif, notamment dans le cadre du savoir nager et du savoir rouler à vélo. Elle aide également les familles en participant au financement des cotisations au sein des clubs sportifs par la distribution de « coupons sports » aux jeunes de 6 à 18 ans, et soutient les associations sportives du territoire par l'octroi de subventions.

De surcroît, la ville de Nice associe les scolaires aux grandes manifestations sur son territoire, comme lors de l'arrivée du Tour de France à Nice en juillet 2024.

## S'ENGAGER POUR LA FORMATION DE CITOYENS LIBRES ET ÉCLAIRÉS, PAR LA TRANSMISSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ, DE FRATERNITÉ ET DE LAÏCITÉ

Partenaire engagé du temps scolaire, en soutien des apprentissages et de la pédagogie relevant de la responsabilité exclusive de l'Education nationale, la ville de Nice propose une offre péri-éducative variée, dont l'emblème est la création du catalogue d'actions citoyennes. En collaboration avec l'Education Nationale, un catalogue comprenant 51 actions sont réunies dans un document unique et regroupé autour de quatre thématiques : Devenir citoyen - Les services publics locaux de la Ville de Nice - Commémorations et mémoires - Prévention et sensibilisation à la citoyenneté.

Crédit : Freepik

L'apprentissage de la citoyenneté est de fait un axe fort de ce PEDT, amenant les enfants à se questionner, à mieux appréhender leur histoire et leur environnement, et de fait les amener à devenir des citoyens libres et éclairés.

Afin d'y parvenir, ce travail autour des valeurs républicaines est marqué par deux axes forts : la lutte contre le harcèlement scolaire et la défense des valeurs de laïcité.

Le 27 mars 2024, la Ville de Nice et le rectorat de l'académie de Nice ont signé une convention de partenariat afin de cadrer une politique conjointe de lutte contre le harcèlement scolaire et acter leur volonté de travailler en étroite collaboration sur cette thématique, notamment par le biais de formations conjointes. Ainsi, la Ville de Nice et le pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire proposent des actions de prévention à destination des élèves et des familles de façon complémentaire dans le cadre du programme pHARe.

C'est dans le même esprit que quelques mois plus tôt, par sa délibération n°1.1 du 7 novembre 2023, la ville de Nice a souhaité mettre en place un plan d'actions pour lutter contre les atteintes à la laïcité dans les écoles, véritable fléau qu'il convient de combattre conjointement afin que la République ne recule pas dans nos écoles.

## ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Par la tarification qu'elle propose pour ses activités périscolaires, la ville de Nice tend à garantir l'accessibilité de ses services à toutes les familles niçoises. La volonté est forte d'offrir aux enfants des activités diversifiées dans un esprit d'égalité des chances.

Les dédoublements de classes de grandes sections de maternelle, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire ont été effectués en totalité et immédiatement, en aménageant et en équipant chaque classe créée, et en proposant l'affectation d'une Atsem supplémentaire par classe dédoublée en grande section.

De surcroît, dans le respect du principe d'inclusion, la ville de Nice s'engage pour proposer un accueil adapté des enfants en situation de handicap. L'une des illustrations de cet engagement est la signature de la convention entre l'Education nationale et la ville de Nice tendant à garantir l'affectation des AESH sur le temps de cantine, par le biais d'un travail collaboratif entre les deux institutions.

Parallèlement aux travaux d'accessibilité engagés, 38 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent plus de 400 élèves repartis dans 33 écoles, et bénéficiant de personnel dédié.

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, la Ville de Nice prévoit un plan local d'actions 2024-2026 en faveur d'une meilleure inclusion des personnes autistes et d'accompagnement de leurs familles. La Ville de Nice et l'Inspection Académique souhaitant élargir l'offre d'accueil lanceront dès la rentrée 2025 un parcours inclusif de la maternelle à la fin du primaire sous forme d'UEMA-UEEA (unité d'enseignement en élémentaire autisme) à l'école Thérèse Roméo.

Enfin, une équipe d'animation dédiée « Les Coccinelles » propose un soutien technique et des activités adaptées à chaque enfant durant son temps de loisirs.

## DES TEMPS DE L'ENFANT ARTICULÉS AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS ET DE QUALITÉ

La ville de Nice assure directement et intégralement la gestion des temps périscolaires des jours scolaires : accueil du matin et du soir des élèves élémentaires (respectivement 4 300 et 8 700 enfants concernés), temps méridien (25 500 inscrits, soit près de 90% des enfants des écoles publiques).

L'ambition majeure de ce PEDT est ainsi de proposer un accueil périscolaire de qualité, en lien avec l'Education nationale et la CAF des Alpes-Maritimes. Pour ce faire, l'objectif est de procéder à la transformation, dans un délai de 3 ans, des 86 accueils périscolaires des écoles élémentaires– temps de cantine et accueil du soir - en accueils de loisirs déclarés, avec comme objectif de faire de ces accueils, des temps d'animation de qualité, en proposant un projet pédagogique et des activités de qualité, la formation des intervenants, et la hausse du taux d'encadrement, en passant à 1 encadrant pour 18 enfants (au lieu de 30 actuellement).

Cet accueil qui se veut qualitatif passe également par la mobilisation de personnels formés et qualifiés pour accompagner les enfants : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, aide aux enfants en situation de handicap, adjoints techniques territoriaux, infirmières, animateurs, personnel de la restauration scolaire, etc. Dans cette perspective, la ville de Nice propose une politique de formation continue et active à destination de son personnel au contact des enfants, sur les thématiques suivantes : sécurité de l'enfant, accueil des enfants à besoin particulier, sensibilisation aux valeurs de la république, à la laïcité, et à la lutte contre le harcèlement scolaire, etc.

Enfin, pour répondre aux exigences de la Charte qualité du « Plan mercredi », les accueils de loisirs sont assurés conjointement par la ville de Nice et des associations partenaires dans le cadre de la CTG. S'agissant des vacances scolaires, la ville de Nice organise en régie et en partenariat avec son tissu associatif un service d'accueil de loisirs pour 2 500 à 4 500 enfants selon les périodes.

## L'ÉVALUATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Conçu pour les trois prochaines années comme une réponse globale aux enjeux de co-éducation et faisant l'objet d'une évaluation continue, ce PEDT a bien évidemment une visée pérenne. Ainsi, ce support de référence et de travail évolutif dans le temps contribuera à une vision d'avenir pour proposer le meilleur aux enfants de la ville de Nice.

Crédit : Ville de Nice

Crédit : Freepik

VILLE DE NICE
5, rue Hôtel de ville
06364 NICE CEDEX 4

#ILoveNICE

VILLE DE NICE

Crédits photo : Ville de Nice – Pascal SEGRETTE / Ville de Nice – Philippe VIGLIETTI / Ville de Nice – Julien VERAN / Ville de Nice – David NOUY